



Bulletin d'information  
de la commune  
de Soisy-sur-École

# le trait d'union



N°6 Décembre 2010

Sommaire

<i>Informations pratiques</i>	
<i>Editorial</i>	1
<i>Communication</i>	2
<i>Projets et Réalisations</i>	4
<i>La Vie Sociale et Culturelle à Soisy-sur-École</i>	9
<i>Patrimoine</i>	15
<i>Une Page d'Histoire</i>	18
<i>Environnement - PNR</i>	20
<i>Les activités aux Réaux</i>	27
<i>Rencontres à Soisy-sur-École</i>	28
<i>La Vie Associative</i>	29
<i>Comptes-rendus de séances du conseil municipal</i>	30





**Attention nouveaux horaires d'ouverture au public du nouveau centre administratif (Mairie et Agence Postale communale) à partir du lundi 3 janvier 2011**

**Le matin :**  
Lundi, mardi, jeudi et vendredi :  
8h30 à 12h00

**L'après midi :**  
Lundi et vendredi : 15h00 à 18h45  
Mardi et jeudi : 15h00 à 16h30

**Le mercredi matin :** 9h00 à 12h00

**Coordonnées Mairie**  
Tél : 01 64.98.00 01  
Fax : 01 64 98 48 91  
Email : [mairie@soisysurecole.fr](mailto:mairie@soisysurecole.fr)  
**www.soisysurecole.fr**

**Agence postale communale**  
Tél : 01 64 98 07 33

## **Bibliothèque municipale :**

Horaires d'ouverture : Le mercredi et un samedi/2 (semaines impaires) :  
de 9h à 11h45

## **Club de l'amitié :**

Au foyer rural, 3, rue du Bois Net  
Ts les jeudis de 14H à 17H30

## **Horaires des permanences municipales**

### **Permanences des adjoints**

Les mardis de 18 à 20 h, sur rendez-vous pris auprès du secrétariat de Mairie et en précisant le sujet.

### **Monsieur le Maire reçoit sur rendez-vous**

NB : Les questions d'intérêt général déposées en Mairie feront l'objet d'une réponse dans un prochain bulletin.

## **Numéros d'Urgence**

**Pompiers :** 18 ou 112

**SAMU :** 15

**Gendarmerie de Milly la Forêt :**  
17 ou 01 64 98 80 27

**SOS médecins :** 08 26 88 91 91

**Centre Hospitalier Régional de Corbeil :** 01 69 13 60 00

**Médecin :** 01 64 98 04 04

**Pharmacie :** 01 64 98 07 34

**Enfance maltraitée :** 119

**Accueil des sans abris :** 115

**Gaz : GDF (sécurité dépannage)**  
0810 433 091

**Electricité : SICAE (sécurité)**  
01 69 90 65 43

**Taxi de Soisy :** 06 81 26 60 26

**Vol de cartes bancaires :**  
0892 699 292

**Vol de chèquiers :** 0892 683 208

## **Attention : nouveaux arrêtés FEUX :**

▶ Les feux de déchets organiques sont interdits sur les terrains du 1<sup>er</sup> avril au 30 septembre.

▶ Entre le 1<sup>er</sup> octobre et le 30 mars, ils sont autorisés de 8h à 20h, tous les jours, à l'exception des samedis, dimanches et jours fériés.

Ils ne doivent nuire en aucun cas au voisinage et n'être que très occasionnels.

**RAPPEL : les feux de toutes natures sont rigoureusement interdits dans les bois.**

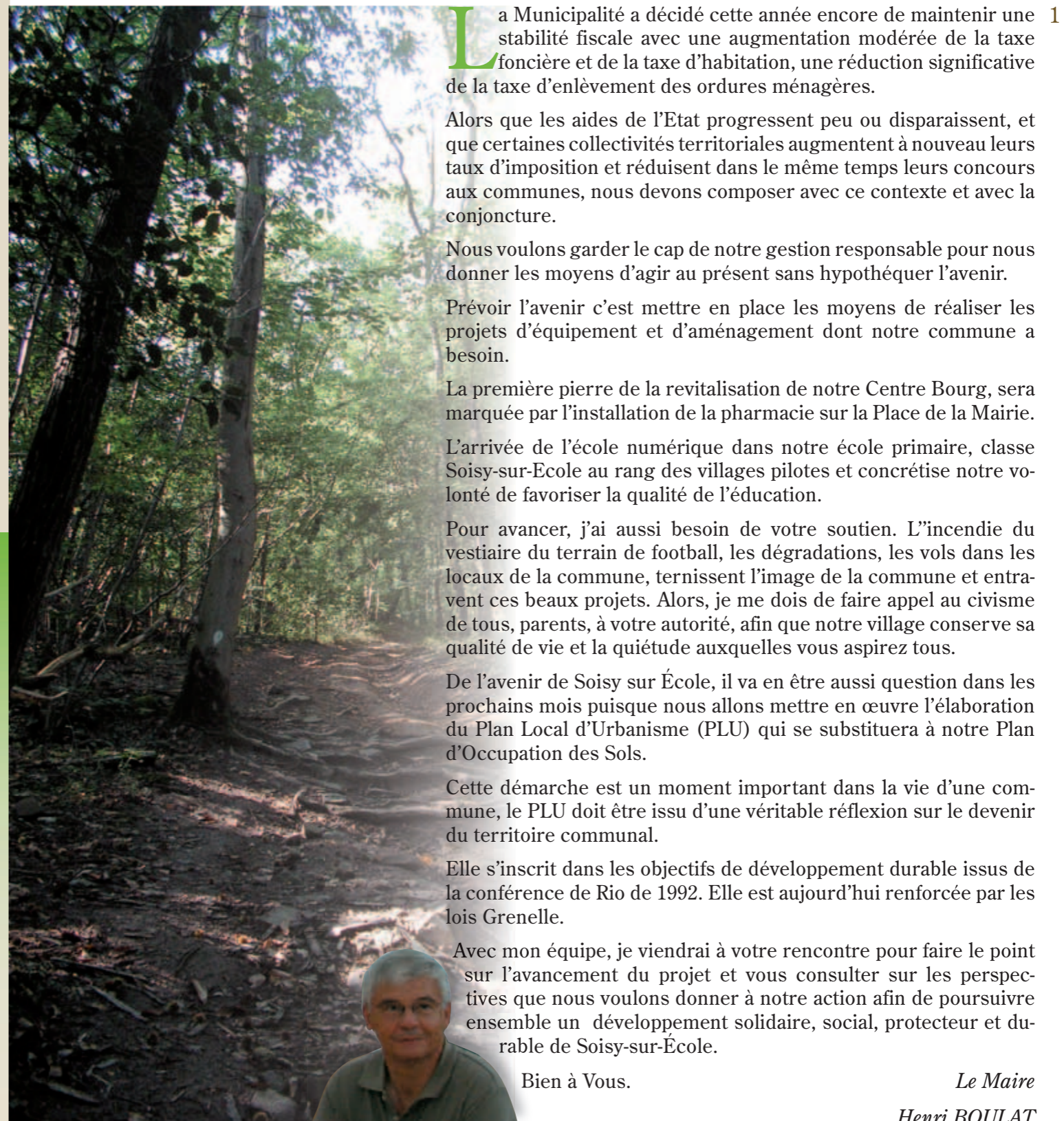
**BRUITS :** L'usage des tondeuses à gazon, motoculteurs, tronçonneuses etc...est interdit sur tout le territoire de la commune :

▶ Du lundi au vendredi avant 8h et après 19h

▶ Le samedi avant 9h, de 12h à 14h et après 19h

▶ Le dimanche et les jours fériés

## Des avancées ... malgré la conjoncture



La Municipalité a décidé cette année encore de maintenir une stabilité fiscale avec une augmentation modérée de la taxe foncière et de la taxe d'habitation, une réduction significative de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères.

Alors que les aides de l'Etat progressent peu ou disparaissent, et que certaines collectivités territoriales augmentent à nouveau leurs taux d'imposition et réduisent dans le même temps leurs concours aux communes, nous devons composer avec ce contexte et avec la conjoncture.

Nous voulons garder le cap de notre gestion responsable pour nous donner les moyens d'agir au présent sans hypothéquer l'avenir.

Prévoir l'avenir c'est mettre en place les moyens de réaliser les projets d'équipement et d'aménagement dont notre commune a besoin.

La première pierre de la revitalisation de notre Centre Bourg, sera marquée par l'installation de la pharmacie sur la Place de la Mairie.

L'arrivée de l'école numérique dans notre école primaire, classe Soisy-sur-Ecole au rang des villages pilotes et concrétise notre volonté de favoriser la qualité de l'éducation.

Pour avancer, j'ai aussi besoin de votre soutien. L'incendie du vestiaire du terrain de football, les dégradations, les vols dans les locaux de la commune, ternissent l'image de la commune et entravent ces beaux projets. Alors, je me dois de faire appel au civisme de tous, parents, à votre autorité, afin que notre village conserve sa qualité de vie et la quiétude auxquelles vous aspirez tous.

De l'avenir de Soisy sur École, il va en être aussi question dans les prochains mois puisque nous allons mettre en œuvre l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme (PLU) qui se substituera à notre Plan d'Occupation des Sols.

Cette démarche est un moment important dans la vie d'une commune, le PLU doit être issu d'une véritable réflexion sur le devenir du territoire communal.

Elle s'inscrit dans les objectifs de développement durable issus de la conférence de Rio de 1992. Elle est aujourd'hui renforcée par les lois Grenelle.

Avec mon équipe, je viendrai à votre rencontre pour faire le point sur l'avancement du projet et vous consulter sur les perspectives que nous voulons donner à notre action afin de poursuivre ensemble un développement solidaire, social, protecteur et durable de Soisy-sur-École.

Bien à Vous.

Le Maire

Henri BOULAT

### ■ ASSOCIATION DE SOINS A DOMICILE du Canton de Milly-la-Forêt :

17 rue de la Ferté-Alais  
91840 Soisy sur Ecole  
tel : 01 64 98 06 25  
fax : 01 64 98 56 14

### ■ ASSOCIATION DE SOINS ET D'AIDE MENAGERE A DOMICILE du Canton de Milly-la-Forêt :

1, rue de l'église  
91840 Soisy sur Ecole  
tel : 01 64 98 01 48  
fax : 01 64 79 14 17  
[asamd@wanadoo.fr](mailto:asamd@wanadoo.fr)

### ■ CPAM (Caisse Primaire d'Assurance Maladie) de l'Essonne :

une seule adresse maintenant pour les envois, les renseignements, les formulaires :  
CPAM 91040 Evry Cedex 3646  
[www.ameli.fr](http://www.ameli.fr)

### ■ CNAV (Caisse Nationale d'Assurance Vieillesse) :

Information sur plate-forme de 8h à 17 h du lundi au vendredi, sauf le 1<sup>er</sup> jeudi de chaque mois  
0 821 10 12 14 (0,12 €/mn)  
[www.retraite.cnnav.fr](http://www.retraite.cnnav.fr)

### ■ POLE EMPLOI

Attention : regroupement de l'ASSEDIC et de l'ANPE en une seule administration à partir du 1 janvier 2009, et un seul numéro d'appel : 3949  
[www.pole-emploi.fr](http://www.pole-emploi.fr)

### ■ AGENCE POUR LES ECONOMIES D'ENERGIE EN ESSONNE

Maison de l'Economie et de l'Emploi  
76 rue St Jacques 91150 Etampes  
tel : 01 69 92 04 17  
fax : 01 69 92 03 57

### ■ CAF (Caisse d'Allocations Familiales) de l'Essonne :

2, Impasse du Télégraphe 91013 Evry  
0 820 25 91 20  
[www.caf.fr](http://www.caf.fr) - [www.caf-plusimple.fr](http://www.caf-plusimple.fr)

### ■ ARS (Agence Nationale de Santé d'Ile de France)

La loi du 21 juillet 2009, « Hôpital, patients, santé, territoire » (HPST), portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires, a créé les ARS à partir du 1er avril 2010.

L'ARS regroupe en une seule entité plusieurs organismes chargés des politiques de santé dans les régions et les départements : Directions Régionales et Départementales des Affaires Sanitaires et Sociales (DRASS et DDASS), Agences Régionales de l'Hospitalisation (ARH), Groupements Régionaux de Santé Publique (GRSP), Unions Régionales des Caisses d'Assurance Maladie (URCAM), Missions Régionales de Santé (MRS), et volet hospitalier de l'assurance maladie, composé d'une partie du personnel des Caisses Régionales d'Assurance Maladie (CRAM), du Régime Social des Indépendants (RSI), de la Mutualité Sociale Agricole (MSA), des Directions Régionales du Service Médical (DRSM).

**ARS : Boulevard de France – Tour Malte – 91035 EVRY Cedex**

**Tel : 01 69 36 71 71**

[www.ars.iledefrance.santé.fr](http://www.ars.iledefrance.santé.fr)



## Soisysurecole.fr : audience en forte progression

Savez vous qu'une des propriétés de l'internet est de pouvoir suivre en temps réel qui consulte et d'où il consulte. Cette capacité, si elle est gérée avec déontologie, nous permet d'obtenir des indicateurs précieux concernant notre lectorat. Ainsi, depuis son lancement au printemps 2009, nous sommes agréablement surpris de constater une forte progression des consultations mensuelles du site de notre village. Avec depuis la rentrée entre 700 et 800 visites par mois, le site semble avoir trouvé son auditoire :

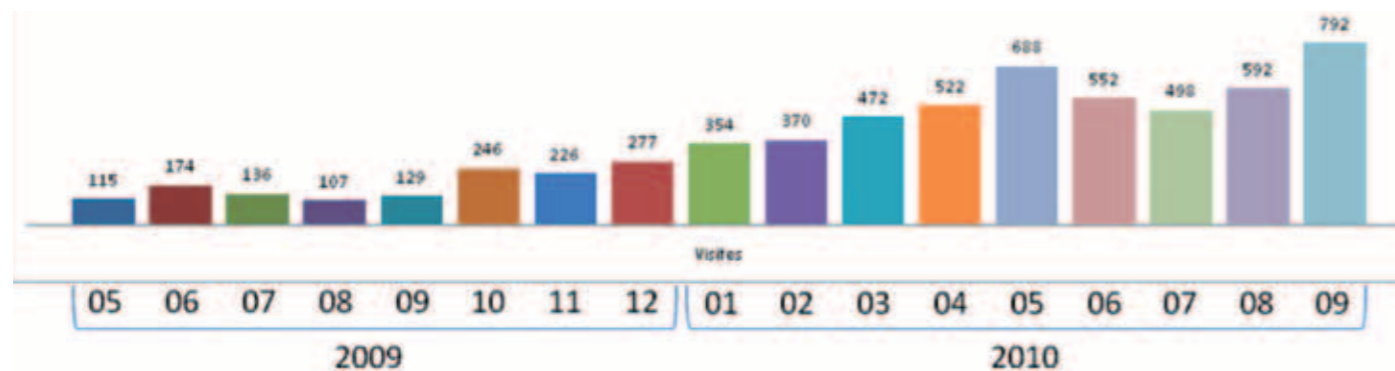
La plupart des visiteurs proviennent de France, mais nous ne possédons pas encore d'informations plus précises nous permettant de préciser la part des soisés dans ces consultations.

Même si encore 75% des visites le sont en provenance des moteurs de recherche, dont Google pour l'immense majorité, nous observons une forte progression de mois en mois des visiteurs directs, preuve s'il en est, que de plus en plus de ces derniers connaissent le site et le visitent régulièrement.

Les pages les plus visitées sont celles présentant les activités commerciales, artisanales et les entreprises de Soisy, puis celles de la rubrique transport et des comptes-rendus du conseil municipal. Cela démontre l'intérêt de bien faire figurer dans le site vos activités, car elles sont sources de renseignements pour celles et ceux des visiteurs qui recherchent biens ou services.

Ph. B nov. 2010

### Nombre de visites par mois depuis le lancement du site



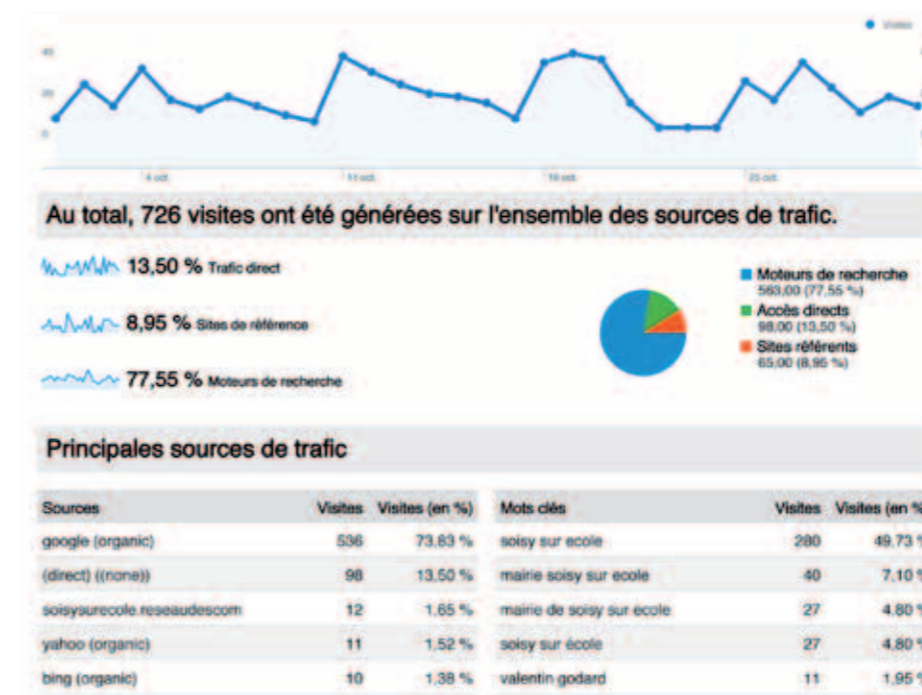
### 726 visite(s) provenant de 10 pays/territoires

Fréquentation du site					
Visites	Pages par visite	Temps moyen passé sur le site	Nouvelles visites (en %)	Taux de rebond	
726	4,46	00:02:36	73,14 %	38,57 %	
Total du site (en %) : 100,00 %	Moyenne du site : 4,46 (0,00 %)	Moyenne du site : 00:02:36 (0,00 %)	Moyenne du site : 73,14 % (0,00 %)	Moyenne du site : 38,57 % (0,00 %)	
Pays/Territoire	Visites	Pages par visite	Temps moyen passé sur le site	Nouvelles visites (en %)	Taux de rebond
France	712	4,48	00:02:33	72,75 %	38,48 %
United Kingdom	4	8,25	00:15:38	75,00 %	0,00 %
Belgium	3	1,33	00:00:02	100,00 %	66,67 %
Spain	1	6,00	00:01:27	100,00 %	0,00 %
Switzerland	1	1,00	00:00:00	100,00 %	100,00 %
Denmark	1	1,00	00:00:00	100,00 %	100,00 %
Sweden	1	2,00	00:00:49	100,00 %	0,00 %
Algeria	1	1,00	00:00:00	100,00 %	100,00 %
Cameroon	1	1,00	00:00:00	100,00 %	100,00 %
Monaco	1	3,00	00:00:28	100,00 %	0,00 %

### Pages les plus consultées

Pages	Pages vues	Pages vues (en %)
/	824	25,42 %
/tr/commerces	111	3,42 %
/tr/information/2782/transport	102	3,15 %
/tr/comptes-rendus	97	2,99 %
/communes/	89	2,75 %

### Vue d'ensemble des sources de trafic



Monsieur Didier Kuczer qui anime le site privé Soisy-sur-Ecole.com souhaiterait passer le relais à un nouveau webmaster. Que celle ou celui que cela intéresse se fasse connaître, nous transmettrons.



## Info syndicats : La chasse au « Gaspi » Soisy-sur-Ecole et le développement durable.

### SIROM

Syndicat Intercommunal de Ramassage des Ordures Ménagères

Le ramassage et la collecte sont effectués par ESD (Europe Services Déchets) depuis le 1er janvier 2010.

La baisse du taux de la TOM (Taxe Ordures Ménagères) sur les taxes foncières payées cette année a été d'environ 23%. Chacun a d'ailleurs pu le constater sur ses avis d'impositions.

Au 1er janvier 2011, les communes de Mondville, Videlles, Boutigny, et Courances auront rejoint le syndicat et seront donc collectées par ESD.

Enfin, environ 120 composteurs ont été livrés et permettront de continuer à faire baisser le volume des déchets. Soisy-sur-Ecole lutte efficacement contre la production des déchets.

### Attention, au 1er janvier 2011 :

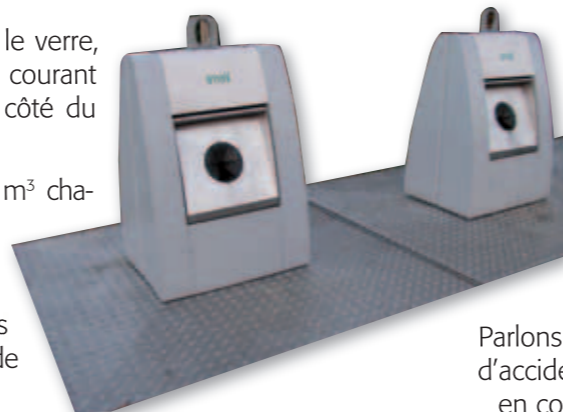
Compte tenu de l'adhésion au SIROM de 4 nouvelles communes au 1er janvier 2011, le planning des tournées de ramassage des ordures ménagères a été modifié.

En conséquence, pour **SOISY-SUR-ECOLE, le ramassage des ordures ménagères sera effectué le mardi matin au lieu du lundi matin.**

### TRAVAUX

De nouveaux conteneurs pour le verre, vont être installés enterrés courant novembre place de la Gare à côté du transformateur.

Il y aura deux conteneurs de 4 m<sup>3</sup> chacun, remplaçant ceux existants Route de Dannemois, face au stade. Plus esthétiques et moins polluants, ils vont s'intégrer dans le paysage et offrir une entrée de bourg soignée.



### SCHEMA DIRECTEUR D'ASSAINISSEMENT

Le bureau d'études a été choisi après appel d'offres, il s'agit d'IRH Ingénieur Conseil.

L'étude sera lancée début décembre et durera 10 mois.

Elle permettra principalement d'établir l'inventaire de l'assainissement actuel : réseau de collecte des eaux usées et station d'épuration ainsi que l'évacuation des eaux pluviales.

Elle comprend également la création du SPANC (service public d'assainissement non collectif), avec au préalable des enquêtes domiciliaires pour déterminer les assainissements autonomes existants en vue de leur mise en conformité.

Roland Grigis novembre 2010

### LES TROTTOIRS

Ne sont pas des emplacements de parking pour les véhicules, **ils doivent rester libres d'accès pour les passants.**

Parlons aussi de l'augmentation du risque d'accident lorsque les véhicules sont garés en courbe ou dans un angle de rue sans visibilité.

Respectons les règles de stationnement alterné sur la voie publique notamment aux dates de changement de quinzaine (du 1er au 15 côté des numéros impairs et du 16 au 30/31 côté des numéros pairs). Cette règle s'applique dans toutes nos rues à l'exception de la Grande Rue.

**Remarque: Rentrer son véhicule dans sa cour, n'est pas une contrainte mais un acte de citoyenneté**

**NB : Pour faciliter les modalités de calcul de la redevance assainissement en application de l'art. R 2224-19-4 du cgct, les propriétaires sont tenus de déclarer en mairie, l'alimentation en eau à une source ou puits ne relevant pas du service public eau potable et générant un rejet d'eaux usées au réseau public d'assainissement.**



Notre Centre Bourg va commencer à prendre forme avec la mise en place de la pharmacie courant 2011.

La Municipalité et M. Laderrière, pharmacien à Soisy-sur-Ecole, sont sur le point de signer un compromis de vente relatif aux bâtiments communaux situés sur la place.

Pour l'instant, des plans sont à l'étude, en vue du dépôt de permis de construire.

Nous nous réjouissons de ce prochain service offert à nos concitoyens, qui marquera la première pierre de la revitalisation du centre bourg, visant à favoriser les déplacements doux et le regroupement des commerces.

### INFO VOIRIE

#### Sécurité rue de Melun La suite des travaux

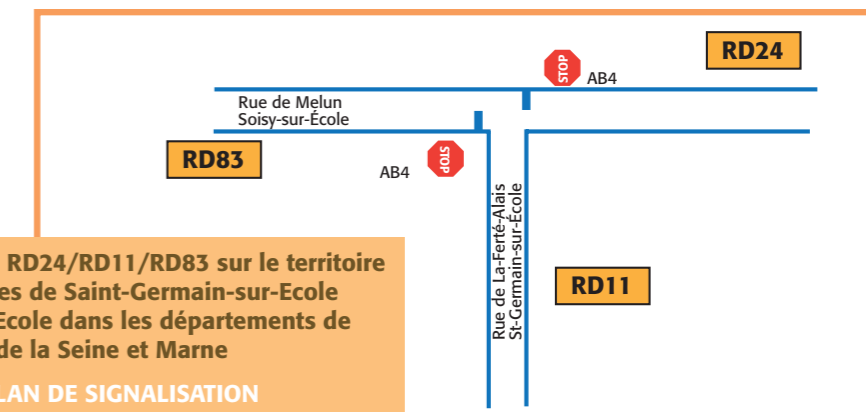
Dans le prolongement des aménagements récents et dans le but d'améliorer encore la sécurité rue de Melun, sur le tronçon de la RD83 que nous partageons avec la commune de Saint-Germain-sur-École, et suite aux démarches des deux Municipalités, le Conseil Général de Seine et Marne a accepté de modifier le régime de

priorité existant à l'intersection des RD 24, RD 11, et RD 83.

Afin d'améliorer la visibilité, la sécurité en réduisant la vitesse sur ce carrefour, il est prévu de poser un stop sur la RD 24 comme actuellement sur la RD 83 et de rendre prioritaire la RD 11 qui supporte le trafic routier le plus important.

Insertion des RD24/RD11/RD83 sur le territoire des communes de Saint-Germain-sur-Ecole et Soisy-sur-Ecole dans les départements de l'Essonne et de la Seine et Marne

PLAN DE SIGNALISATION





## Ecole numérique

6 « donner aux élèves les clés de l'avenir, c'est aussi un accès plus équitable aux connaissances »



### École élémentaire de Soisy, à la pointe !

Dans le cadre du plan de relance de l'économie, l'État a décidé de consacrer 50 millions d'euros à l'équipement numérique des écoles rurales. Le ministre de l'éducation a donc proposé un équipement de base. Les communes devaient faire acte de candidature en indiquant leur plan de financement. Nous avons donc fait acte de candidature à deux reprises et la seconde fois avons été retenus.

#### Le concept

Il s'agit d'une classe mobile comprenant 8 ordinateurs portables pour les élèves et un ordinateur pour l'enseignant. Ces ordinateurs sont mis en réseau avec un accès internet haut débit sécurisé et un accès wifi.

#### Le financement

La subvention de l'État s'élève à 9000 € HT maximum ce qui représentait 80% du montant de l'équipement de base pour une classe numérique par commune.

Sur ma proposition, le Conseil Municipal a décidé d'étendre l'équipement en tableaux blancs numériques interactifs, ordinateurs portables pilotes, ardoises électroniques, imprimantes, caméra numérique aux quatre classes de l'école élémentaire coût total de cette opération 33654 € auquel il faut ajouter l'investissement dans un système de détection d'incendie et de télésurveillance de tous les locaux scolaires.

#### Classe numérique interactive : c'est quoi ?

- Des ordinateurs portables pour les enfants, stockés et rechargés le soir dans un chariot mobile.
- Un ordinateur portable pour l'enseignant lui permettant d'accéder à des contenus pédagogiques et de préparer certains cours sur l'ordinateur
- Le tableau blanc interactif avec un vidéo projecteur permettant de travailler en classe à partir des préparations de l'enseignant et des travaux des élèves.

- La sécurisation de l'accès internet, conforme aux directives du Ministère de l'Éducation Nationale.

#### Classe numérique interactive : pourquoi ?

L'usage de l'ordinateur à l'école est devenu un atout de motivation et un « must » pour apprendre à communiquer, partager, échanger avec internet :

- Pour les élèves : utiliser Internet de manière responsable et avertie, savoir produire un document pour mieux échanger avec les autres, travailler avec des logiciels de présentation pour partager un exposé en classe...
- Pour les enseignants : un outil de travail et de motivation, permettant de développer le niveau de connaissance des élèves. Le numérique mobilise l'attention de la classe, plus enthousiaste et plus active..

Henri BOULAT nov. 2010

« Les outils sont extrêmement intéressants. Ils aident à repenser l'organisation du travail en classe et permettent d'inventer de nouvelles stratégies d'enseignement. On obtient une attention quasi-totale chez les élèves C'est magique ! »

Françoise Herlin  
Directrice de l'École  
des 2 Tertres



7 Pour les enfants des territoires ruraux : mêmes égards que pour les autres

L'École est l'une des compétences, pour ne pas dire LA compétence qui suscite chez les maires ruraux un intérêt permanent. Au-delà de la dimension symbolique, l'école de la commune, qu'elle soit autonome, regroupée dans le cadre d'un RPI ou que la compétence ait été transférée à l'intercommunalité, doit bénéficier des meilleures attentions. Les maires savent qu'offrir de bonnes conditions matérielles, c'est favoriser la qualité de l'enseignement. Aussi, c'est avec conviction, sens du devoir et satisfaction qu'ils assument pleinement cette responsabilité.

Malgré des budgets de plus en plus contraints, les efforts financiers sont constants, car les élus considèrent que les enfants des territoires ruraux ont droit aux mêmes égards que les enfants des autres territoires.

Et c'est parce que nos relations avec le ministère de l'Éducation nationale sont parfois difficiles que nous tenons à saluer l'initiative de son ministre M. Xavier Darcos, qui a porté un regard particulier sur les écoles rurales dans le cadre du plan de relance. Car au-delà d'un coup de pouce économique non négligeable et immédiat pour l'acquisition du matériel, permettre aux enfants de disposer d'outils pédagogiques performants est de première importance. C'est bien d'un investissement pour

l'avenir dont il s'agit.

Toujours à votre écoute, l'AMRF souhaite grâce au présent document vous apporter l'éclairage nécessaire et vous accompagner, en concertation avec l'équipe enseignante, dans la concrétisation de cette opération.

Vanik Berberian  
Maire de  
Gargilse-Dampierre (36)  
Présidente de  
l'Association des maires  
ruraux de France





Site potentiel pour le futur éco-quartier

## Réhabilitation du site de Bois net dans le cadre de la révision du PLU

La Commune de Soisy sur Ecole souhaite fortement, dans le cadre d'un projet en gestation depuis 2002/2003, se tourner vers la création d'un éco-quartier, sur une zone de son territoire.

### Le Nouveau centre administratif de Soisy-sur-Ecole

Les services administratifs de la Mairie et ceux de l'Agence Postale Communale, seront désormais regroupés dans le bâtiment communal qui abritait l'ancienne poste. Le personnel communal évitera ainsi les navettes entre les deux bâtiments pour un meilleur service pour tous.

Le changement qu'a occasionné la transformation de La Poste en Agence Postale Communale, nécessite de nombreuses adaptations que nous essayons de gérer au mieux. Le service va aller en s'améliorant, nous y travaillons ; aussi, veuillez nous excuser pour les gênes que cela a pu engendrer.

L'endroit sélectionné pour cette opération, interpellait déjà lors de l'approbation du POS 86, par sa situation géographique dans le village et ses possibilités évolutives. ( Zone NAU)

Par la suite, au moment de la création de l'Atlas Communal, la pertinence de l'utilisation de cette zone comme potentiel de développement urbanistique, avait été retenue.

Dent creuse entre habitat traditionnel ancien et constructions plus récentes, ce territoire laisse entrevoir à la Commune, la possibilité d'une offre de logements variée, sans extension sur les terres agricoles.

Tout un chacun constate par exemple, les difficultés que rencontrent nos jeunes à se loger, tant à cause de la cherté que de la rareté de l'offre immobilière. Personnes âgées, personnes seules, jeunes couples, familles monoparentales..., doivent souvent quitter le village pour trouver une solution adaptée à leurs besoins et à leurs moyens financiers.

Ce projet correspond donc à un besoin de la population et s'inscrit en continuité de notre démarche de revitalisation du Centre Bourg. De plus, il sera le vecteur à long terme, du développement d'une mixité intergénérationnelle et sociale. Ce futur éco-quartier, à proximité du cœur de bourg, favorisera des déplacements doux vers une centralisation des services, Mairie, écoles, commerces..., d'autant plus que des

sentences naturelles ceinturent le village.

Pour mener à bien ce projet, la Commune a sollicité l'intervention foncière de l'EPFIF (Etablissement Public Foncier d'Ile de France). Par ailleurs, un soutien technique et législatif sur le sujet, nous a été chaudement proposé par la Direction Territoriale de l'Aménagement ( DTA) sud-Essonne.

Au-delà de ces données de base, la Commune se voudrait exemplaire en terme d'Urbanisme Durable. Elle désire développer la vie économique et sociale du village et la faciliter, gérer ses dépenses énergétiques avec des installations adaptées, fonder toute conception de bâti contemporain dans l'habitat rural traditionnel, tout en limitant l'impact sur le Paysage et l'Environnement. Elle s'appuiera, pour ce faire, sur les axes et les orientations fixés par la nouvelle Charte du Parc Naturel Régional du Gâtinais français.

H.B. et S.C. nov. 2010



# Vie Sociale et culturelle à Soisy sur École

## Communiqué du Ministère de la Jeunesse et des Solidarités actives

Le rSa (revenu de Solidarité active) n'est pas une prestation automatique.

Depuis juin 2009, il a été instauré afin que les personnes qui travaillent, ne serait-ce que quelques heures par semaine et disposant de salaires modestes, puissent bénéficier d'un complément de revenus pour surmonter cette période de crise.

**Pour savoir si l'on peut bénéficier du rSa, il faut en faire la demande auprès de sa Caisse d'Allocations Familiales. Nombreux sont ceux qui n'ont pas effectué cette démarche et qui pourraient être aidés.**

De plus, depuis le 1<sup>er</sup> septembre 2010, cette prestation est ouverte aux jeunes de moins de 25 ans sous certaines conditions.

Le montant de cette allocation étant variable selon les revenus et les situations, il est conseillé à chacun de vérifier qu'il est éligible à cette prestation, avant d'en faire la demande auprès de la CAF.

Le test « rSa » est disponible sur :

■ [www.rsa.gouv.fr](http://www.rsa.gouv.fr)

■ ou [www.caf.fr](http://www.caf.fr)

9

## INFO MÉDIA



Votre région va bientôt passer au tout numérique.

**1<sup>ère</sup> étape : Le 24 novembre 2010**

Canal + passera au tout numérique. (

Arrêt de la diffusion de Canal + en analogique)

**2<sup>ème</sup> étape : le 8 mars 2011**

**Arrêt de la diffusion des 6 chaînes analogiques reçues par l'antenne râteau et remplacement définitif par la TNT ou autre mode de diffusion numérique.** ( satellite, câble, ADSL ou fibre optique)

Progressivement, jusqu'au 8 mars 2011, de nouveaux émetteurs TNT seront allumés, pour compléter et améliorer la couverture de votre région. Le 8 mars 2011, tous les émetteurs analogiques seront arrêtés dans la nuit. Les émetteurs numé-

riques seront éteints temporairement, le temps d'effectuer les interventions nécessaires.

**Vous êtes concernés si :**

**Vous recevez la télévision par une antenne râteau sur l'un de vos postes.**

**Ce que vous devez faire :**

**Avant le passage :** Vous devez équiper chacun de vos postes relié à une antenne râteau ou intérieure, d'un récepteur numérique.

**Après le passage :** Dès le lendemain, vous devrez effectuer une nouvelle recherche et mémorisation des programmes. ( Les fréquences de certaines chaînes auront été modifiées)

**Soyez vigilants pour éviter tout achat inutile.**

**POUR PLUS D'INFO :**

[www.tousaunumerique.fr](http://www.tousaunumerique.fr)

[www.canalplusnumerique.fr](http://www.canalplusnumerique.fr)

## INFO URBANISME

Les délais de paiements de la Taxe Locale d'Équipement (TLE), de la Taxe Départementale des Espaces Naturels Sensibles (TDENS), de la taxe complémentaire à la TLE en région Ile de France, ont été ramenés **à 12 mois pour le premier versement** (au lieu de 18 mois) **et à 24 mois pour le second** (au lieu de 36 mois). Cette

mesure s'applique à toutes les autorisations délivrées à partir du 11 mars 2010.

Amendement dans le cadre de la loi de finances rectificative pour 2010 (**JO du 10 mars 2010**)

**Rappel :** La Taxe Départementale pour le financement des Conseils d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement, **reste exigible dans sa totalité lors du 1<sup>er</sup> versement.**

**Attention rappel :**

Les bénéficiaires d'autorisations d'urbanisme (permis de construire, déclaration préalable, ...etc.) sont tenus d'afficher ces autorisations sur le terrain, conformément à la loi, et pendant toute la durée des travaux.

## Communiqués de presse de la Caisse Primaire d'Assurance Maladie de l'Essonne

**Campagne pour la grippe saisonnière**

Plusieurs types de virus grippaux circulent chaque automne/hiver en France. Ces virus peuvent être chaque année un peu différents.

**Il est donc nécessaire que la vaccination soit adaptée et renouvelée annuellement pour être efficace.**

Pour cette année, le vaccin anti-grippe a été élaboré afin d'apporter une protection contre les principaux virus risquant de circuler.

**Tiers payant contre génériques : tout le monde y gagne !**

**Les génériques :**

- Tout aussi efficaces
- 30% moins chers que les médicaments de marque
- Quand l'assuré accepte les génériques proposés, il n'avance pas les frais.
- En revanche, s'il refuse, il paie ses médicaments et se fait rembourser par l'Assurance Maladie

Pour toute information complémentaire, n'hésitez pas à vous adresser à votre pharmacien.

**INFO** [www.ameli.fr](http://www.ameli.fr) et **3646**





## Fête de la musique à Soisy sur Ecole 20 juin 2010

Le concert du 20 juin 2010, organisé par le Conservatoire des Deux Vallées, avec la participation de la Municipalité a connu un grand succès. Notre église St Aignan, qui contenait à peine l'auditoire, témoignait de l'ambiance chaleureuse de cette manifestation. Des plus petits choristes de l'école aux plus grands, ont entonné des polyphonies vocales

allant du baroque au contemporain, en passant par les chants traditionnels des régions. Viole de gambe et guitare baroque accompagnaient le chœur des adultes. Le pot de l'amitié a clôturé cette soirée au foyer rural avec les Amis de Soisy.

Grand merci à Annie Couture et Gilles Worms, directeurs du conservatoire, qui travaillent depuis fort longtemps

à la qualité du chant choral et à son développement dans la région.

A nouveau dans notre village, un partage musical convivial, qui encourage à poursuivre cette démarche artistique, à laquelle s'associe un nombre croissant de personnes.

S.C juin 2010



## Fête des écoles 25 juin 2010



La fête des écoles s'est déroulée cette année sous le signe des marionnettes.

Des scènes vivantes, originales et très colorées ont été le fruit de longues heures de travail et de préparation dans toutes les classes.

L'équipe enseignante ne peut que se féliciter de cet immense investissement, car le résultat était au rendez-vous. Le spectacle a recueilli l'adhésion de tous les spectateurs, petits et grands. Des contes classiques, comme « Pierre et le loup » de Prokofiev ont été racontés par les enfants sur un fond musical.

La journée fut ponctuée des traditionnelles animations (tombola...), ainsi que de la remise des dictionnaires d'anglais offerts à nos plus grands par la Municipalité.

La manifestation s'est achevée en musique et danses avec tous les participants rassemblés.

Nous affectionnons particulièrement ces moments dans l'année où les habitants se retrouvent et échangent.

Remerciements à tous, parents d'élèves, associations, sponsors qui participent très activement à la réussite de cette journée tous les ans.





## Petite histoire de la marionnette

**L**a marionnette est une figurine articulée que l'on peut manipuler directement, comme c'est le cas avec les marionnettes à gaine, ou indirectement à l'aide de fils ou de tiges. Les marionnettes sont constituées de matériaux légers et souvent fragiles. Leur conservation est difficile, et de ce fait, il est difficile de préciser leur origine. Malgré tout, de nombreux musées exposent des marionnettes datant de l'antiquité. Cet art populaire apparaît à différentes

époques, dans de nombreux pays chez des peuples qui n'ont pas de liens connus (Égypte, Afrique...)

Les marionnettes et l'art de leur manipulation se sont surtout développés en Asie et en Europe, d'une manière très similaire. Les marionnettes servent d'abord essentiellement à des fins religieuses. Elles illustrent les mythes fondateurs de la religion. Plus tard, elles racontent les exploits des héros légendaires. Elles finissent par se rapprocher de plus en plus du quotidien des gens par le biais de l'humour et

de la fantaisie.

Au début du Moyen-Âge, les marionnettes sont silencieuses. Elles présentent leurs spectacles devant de petits décors appelés castelet (petit château). Histoires pieuses, légendes, chansons de gestes qui racontent les aventures des héros comme Roland de Roncevaux. Le château constitue un environnement idéal pour ces histoires.

En l'an 1000, les marionnettes se mettent à parler, coupent la parole du récitant. Durant cette période, on ne trouve en Occident que des marionnettes à gaine. On trouve les marionnettes à fil, plus délicates, en Asie. Après le XIIIe siècle, les marionnettes entrent à l'Église pour raconter, par exemple, des épisodes de l'Évangile. Ces spectacles étaient très populaires auprès d'une population analphabète en grande partie. Spectacles accusés d'idolâtrie, ils sont interdits par les disciples de Luther.

A partir du XVIe siècle et jusqu'au XVIIIe siècle, les spectacles de marionnettes se rapprochent du théâtre d'acteur de plus en plus. Giovanni Briocci arrive en France en 1610 avec ses burattini (marionnettes à gaine). Son burattino le plus célèbre, Pulcinella qui devient Polichinelle en France, est un personnage qui évolue avec les époques, se transforme dans l'espace.

Les marionnettes: des personnage qui

peuvent se modifier, se transformer ! Girolamo le paysan lombard naïf et finaud devient Chignol à Lyon et finalement Guignol.

Les marionnettes sont maintenant populaires auprès de la bourgeoisie et de la noblesse. Une mode, née à Paris, va contaminer l'Europe. Haydn écrit même pour les marionnettes cinq petits opéras ! Les marionnettes connaissent alors une vague de popularité sans précédent en Europe. Pays-Bas, Angleterre, où le régime des Stuart abolit l'interdiction. Punch apparaît à Londres en 1670. Son nom vient peut-être de Polichinelle. Son caractère lui vient de «old vice» diable comique. Il a une influence immense.

En Italie, la marionnette est très proche de la comedia del arte. L'acteur Burattino a donné son nom à la marionnette à gaine. À côté des poupées à gaine de la rue, on retrouve les poupées à fils, les fantoccini qui copient les acteurs. Les marionnettistes italiens, dotés d'une technique incroyable, parviennent à imiter le théâtre parfaitement. Ils sont acclamés dans toute l'Europe avec Pantalón et Arlequin, Scaramouche, Pierrot et Colombine.

En France, le public et les auteurs se tournent vers les marionnettes qui deviennent encore plus appréciées et recherchées.

Au XVIIIe siècle, dans toute l'Europe,

les marionnettes étaient classées comme un genre inférieur de l'art dramatique. Au XIXe siècle le genre renaît.

A Lyon, Laurent Mourguet, tisseur de soie comme son père, doit trouver une autre activité car la misère est grande. Il gagne alors sa vie comme arracheur de dents, et, pour attirer les badauds, il utilise Polichinelle. Vers 1805, il se consacre uniquement à la marionnette. Il est aidé d'un compagnon qui fabrique des marionnettes. Chignol va naître et va devenir Guignol. La popularité de Guignol est phénoménale. Mourguet se moque de tout au travers de Guignol, du patron, du gendarme, de la religion. Guignol, c'est le défenseur des faibles.

Guignol à Lyon et Lafleur à Amiens. Lafleur est un picard fier et toujours de bonne humeur, il fait des coups pendables pour tirer son maître d'embarras. Il est menteur, ivrogne et glouton. Il est constamment en désaccord avec l'autorité.

D'autres figures locales apparaissent ailleurs, Kasperek à Prague, en rébellion contre l'empire austro-hongrois, Kasperl à Vienne, qui devient Kasper en Allemagne.

Après cette vague de popularité, la marionnette connaît une période de désaffection générale du public, causée peut-être par les débuts du cinéma. Sauf à Munich, où le théâtre de marionnettes reste prospère. Les amateurs, d'ailleurs, étaient ceux des théâtres d'art comme à Salzbourg, et, dans



tous les cas, c'est la musique qui prédomine.

Dans la 2<sup>ème</sup> moitié du XX<sup>e</sup> siècle, l'art de la marionnette connaît un renouveau. Un ou plusieurs personnages en mouvement pour conter une histoire, sous l'action d'un ou plusieurs manipulateurs, trouvent un écho particulièrement favorable dans les pays jeunes, qui n'ont pas vraiment de tradition en matière de marionnettes. (Etats Unis, Canada...)

Parallèlement, on constate un regain d'intérêt pour les marionnettes grâce aux médias comme la télévision ou le cinéma qui redécouvrent les possibilités pédagogiques de celles-ci. Les fameux «muppets» de Jim Henson plaisent toujours après plusieurs décennies. Dans beaucoup de pays, on utilise des marionnettes à la télévision pour amuser et instruire les enfants mais aussi les adultes.

Les festivals de marionnettes contribuent également à leur popularité croissante. L'apparition de musées de la marionnette et de nombreuses publications sur le sujet intègre celle-ci à jamais dans la vie culturelle.

Sylvie Chappot

12



En France, le mot nous viendrait du Moyen-Âge et désigne une petite poupée représentant la vierge Marie d'où le surnom

de «petite Marie». Dans les autres pays d'Europe, on désigne les marionnettes sous des noms qui signifient «poupée qui joue». Ainsi, en allemand, on les appelle puppe; en anglais, puppet pour tous les types, sauf pour la marionnette à fils qu'on appelle aussi marionnette; en espagnol, titere; et en italien, puppazi ou encore burattino ou fantoccino, selon qu'elles soient à gaine ou à fils.

13



### SORTIE DE L'ÉCOLE ÉLÉMENTAIRE À PARIS OU COMMENT CLÔTURER JOYEUSEMENT L'ANNÉE SCOLAIRE !

1<sup>er</sup> Juillet 2010

Une promenade en bateau mouche par une chaleur digne d'une canicule procure certainement un grand moment de détente.

**P**romenade certes, mais aussi découverte de l'histoire de Paris, au travers d'anecdotes savoureuses, d'histoires de trésors sous les ponts..., de quoi raviver l'imagination de « nos pirates » en herbe. Notre guide accompagnateur, très pédagogue a captivé l'auditoire pendant plus d'une heure.

La Municipalité, qui a offert cette journée, accorde tous les ans une attention particulière au choix des sorties scolaires, de manière à ce qu'elles soient à la fois ludiques, intéressantes et adaptées à tous.

S.C





## INFO RECENSEMENT

Toute la population vivant à Soisy-sur-Ecole sera recensée du 20 janvier 2011 au 19 février 2011

14 Comme en 2006, date de la dernière enquête de recensement dans notre commune, trois agents recenseurs ont été recrutés pour effectuer cette opération.

La commune est divisée en 3 districts (voir plan ci-joint) et chaque agent recenseur aura la charge d'un district.

A partir du 20 janvier 2011, vous allez donc recevoir la visite d'un agent recenseur. Il sera identifiable grâce à une carte officielle tricolore sur laquelle figurent sa photographie et la signature du Maire. L'agent recenseur viendra déposer à votre domicile les documents suivants : une feuille de logement, un bulletin individuel pour chaque personne vivant habituellement dans le logement recensé, ainsi qu'une notice d'information sur le recensement et sur les questions que vous pouvez vous poser.

L'agent recenseur peut vous aider à remplir les questionnaires. Il les récupérera lorsque ceux-ci seront remplis.

Si vous êtes souvent absent de votre domicile, vous pouvez confier vos questionnaires remplis, sous enveloppe, à une personne de votre voisinage qui les remettra à l'agent recenseur. Vous pouvez également les



Nos trois agents recenseurs :  
Monsieur Michel ALBARET : district 1  
Madame Monique SAVATIER : district 2  
Mademoiselle Caroline LABBÉ : district 3

retourner directement à votre mairie ou à la direction régionale de l'Insee.

Votre réponse est importante. Pour que les résultats du recensement soient de qualité, il est indispensable que chaque personne enquêtée remplisse les questionnaires qui lui sont fournis par les agents recenseurs. Participer au recensement est un acte civique.

Aux termes de la loi du 7 juin 1951, c'est également une obligation.

Pour obtenir des renseignements complémentaires, contactez votre mairie au 01.64.98.00.01.

Les premiers résultats de cette enquête seront disponibles sur le site insee.fr à partir de janvier 2012

Lors des derniers recensements, la population de Soisy-sur-Ecole a évolué de la façon suivante :

- En 1990 : 1302 habitants
- En 1999 : 1321 habitants
- En 2006 : 1390 habitants

Catherine Painçon nov. 2010

## état civil

### Naissances

CROSNIER LECONTE Bertille, le 27/04/2010  
VUAGNAT Gwenaél, le 28/04/2010  
HALFAIA Abd El Rhaman, le 07/05/2010  
OBRÉ--LEFÈVRE Sheyene, le 11/05/2010  
PINGARD Mathis, le 16/05/2010  
KREUTZER--DURAND Lili-Rose, le 21/05/2010  
FILIPPI Valérian, le 15/06/2010  
BENEDICTO Anton, le 27/06/2010  
QUEGUINER Théo, le 02/07/2010  
HERARD Lou le 07/07/2010  
DEPRETZ Chloé, le 05/08/2010  
DIARD Noé, le 04/09/2010  
PHÉLOUP Noah, le 15/09/2010  
LIEGGHIO--AMORIM PEREIRA Angelo, le 05/10/2010  
PELLETIER--BÉNARD Dylan, le 11/10/2010  
PALIERNE--MAINGUY Emma, le 14/10/2010  
LALOI--CHAMPION Louka, le 15/10/2010  
DUFOUR--COATHUAL Ethan, le 13/11/2010  
BEGUEC Apolline, le 16/11/2010

### Mariages

RENOU Hervé & LÉTÉVÉ Laurence, le 29/05/2010  
CARDOSO Mickaël & DOS SANTOS Nathalie, le 19/06/2010  
LUCAS Mikael & TANIGA Paméla, le 31/07/2010  
BULLAERT Maxime & LEPRINCE Maeva, le 28/08/2010

### Décès

Nous ont quittés,  
MONTI Roger, le 06/03/2010  
DAUBY Marcelle, le 17/03/2010  
LEFEVRE née GIMBERGUES Marie-Odile, le 22/03/2010  
NAULEAU née BLANCHARD Hélène, le 26/04/2010  
CHAUVIÈRE Maurice, le 30/04/2010  
ROUILLARD Jacques, le 14/05/2010  
LEPAGE Georgette, le 15/05/2010  
BEILLARD Eric, le 23/05/2010  
MAUBERT née VALLOIS Lydie, le 05/06/2010  
VITALI Gilbert, le 17/06/2010  
BENEDICTO Anton, le 11/07/2010  
FONTAINE DOERR Maurice, le 15/10/2010  
POISSON Gilbert, le 19/11/2010  
ANGELIER Gérard, le 20/11/2010



## Hommage du 11 novembre 2010 : Célébration de l'Armistice de la Grande Guerre 14-18

En ce 11 novembre 2010, notre village s'est retrouvé autour du monument aux morts pour rendre hommage à nos 24 soisiens disparus lors de la Grande Guerre. Les honneurs furent rendus par les anciens combattants, les pompiers de Soisy, les membres du conseil municipal, les enfants des écoles, les habitants.



Après cette première cérémonie, les dépôts de gerbe par la commune, les anciens combattants et l'association du souvenir français, puis l'allocution de notre maire, nous nous sommes rendus, en compagnie de la fanfare de Villabé, au cimetière pour honorer la mémoire des seuls six poilus qui trouvèrent sépulture à Soisy. Lors de cette seconde cérémonie, ce sont les enfants des écoles de Soisy qui fleurirent les tombes de nos six soisiens. Pour clore ces hommages, la municipalité invita tous les participants à un apéritif au foyer communal.



Hommage de notre Maire prononcé lors de la cérémonie du 92<sup>ème</sup> anniversaire de l'armistice 14-18 le 11 novembre 2010 (extrait)

...Il y a quatre-vingt-dix ans, pour honorer les soldats de la Grande Guerre, les Français portaient solennellement jusqu'à la place de l'Etoile la dépouille d'un combattant anonyme, tombé au cours d'un des terribles combats où périrent avec lui plus d'1,4 million de ses frères d'armes.

Depuis, notre Nation se réunit chaque année dans l'hommage rendu au Soldat inconnu, et chaque soir, sous l'Arc de Triomphe, est ravivée la flamme qui commémore le souvenir des soldats tombés au champ d'honneur dans chacun des conflits où la France s'est engagée.

A travers ce symbole, c'est la flamme de la Nation qui est ici maintenue vivante.

Rassemblés à Soisy sur Ecole comme dans chaque village et ville de France en ce 11 novembre, nous célébrons l'héroïsme d'une génération qui a connu les pires souffrances avant d'arracher la paix. Nous célébrons une France qui a affronté l'une des plus terribles épreuves de son histoire et qui l'a emportée parce qu'elle a su se montrer responsable et unir toutes ses forces pour faire face au danger.

Cet appel à la responsabilité collective, la commémoration du 11 novembre l'a suscité de façon exemplaire en un moment tragique de notre histoire, alors que la France, face à la défaite de juin 1940 et à l'Occupation, semblait sombrer dans l'abîme.

Le 11 novembre 1940, bravant l'interdiction de tout rassemblement patriotique, des jeunes filles et des jeunes gens se sont rendus sous l'Arc de Triomphe pour rendre hommage au Soldat inconnu. L'amour de la France ne devait jamais s'éteindre : ils en portaient le vivant témoignage.

Ce jour-là, ils ont dit non à la défaite, non à la collaboration, non au déshonneur.

Ce jour-là, ils se sont affirmés comme les filles et les fils des combattants héroïques de 1914-1918.

Ce jour-là, une avant-garde de la jeunesse française répondait publiquement à l'appel à la Résistance lancé quelques mois plus tôt par le général de Gaulle.

Les cérémonies du 11 novembre 2010 sont également l'occasion de saluer le courage de ces jeunes Français qui ont montré l'exemple. Ils nous rappellent que l'amour de la France est un bien précieux, que nous devons chérir, nourrir, défendre, quelles que soient les circonstances, quelles que soient nos origines, quelles que soient nos convictions. Ils nous rappellent que la grandeur de notre pays, son avenir et ses valeurs, reposent entre nos mains et que nous avons, ensemble, le pouvoir d'agir pour forger le destin de la France...

La Municipalité, le conseil municipal, l'ensemble du personnel communal et les parents d'élèves ont été profondément touchés par le décès de Valentin Godart, 8 ans. Nos plus sincères condoléances et notre soutien vont à Christophe, Delphine et Dalian Godart et leurs familles. La perte d'un enfant, à n'importe quel stade de sa vie est un drame épouvantable. Aussi, nos plus sincères condoléances vont également à toute la famille d'Anton Benedicto.





16

## Le vide grenier et l'exposition de voitures anciennes

19 septembre 2010

Depuis quelques années, le vide grenier est devenu à Soisy-sur-École, l'attraction de l'automne. Cette fois-ci, la Municipalité, conjointement à l'association des Amis de Soisy, a décidé d'agrémenter cette manifestation, d'une exposition de voitures et de motos anciennes, ainsi que de quelques pièces de collection de matériel incendie



Les équipages de voitures, ont pu à leur gré, faire une ballade de 50 Kms sur les routes du Sud-Essonne qui longent les rivières Ecole et Essonne. Un « Road Book » leur avait été préparé par l'organisation. Les participants, accompagnés par un temps magnifique, furent ravis de découvrir ces petites routes.

Pendant ce temps, Place de la Gare, beaucoup de monde se pressait au vide grenier. L'effet « vieilles voitures » a sans aucun doute été à l'origine d'un record de participants à cette manifestation.

Devant le succès de cette nouvelle version du vide grenier, et désireux d'améliorer la formule en 2011, nous avons déjà pris rendez-vous avec de nombreux exposants et propriétaires de voitures.

Grand merci, comme à l'accoutumée, aux Amis de Soisy et à tous les bénévoles qui ont fait de cette journée une réussite.

Félicitations à l'association MARSE pour les beaux modèles de moto exposés.

Christian Cartier



### UN PETIT APARTÉ

Deux des voitures exposées ont participé au 10<sup>ème</sup> Tour de Corse Historique (5-9 octobre 2010), et ont rejoint l'arrivée. Bravo !

- Alpine A310 Wolf/Pluchard: 38<sup>ème</sup>
- Matra Mallier/Bombaud: 64<sup>ème</sup>

17

## PATRIMOINE



### Le camion de pompier de Soisy-sur-École

Voici quelques données techniques pour cette belle pièce de musée :

- Marque : DELAHAY  
Année : 01 / 01 / 1934
- Type: VASP  
(Véhicule Aménagements SPéciaux)
- PS ( Premiers Secours)
- 103 (Modèle origine du camion)
- Cylindrée : 3557 cm<sup>3</sup> - 6 cylindres
- Puissance administrative : 23 CV

Ce véhicule a été aménagé, sur la base d'un camion DELAHAYE 103 de 1934, en véhicule de secours, qui à l'origine servait à plusieurs communes. Ce véhicule, très performant pour l'époque, est devenu très rare à l'heure actuelle.

La Municipalité réfléchit à une restauration totale du véhicule dans le cadre de la préservation de notre Patrimoine.



## De la Révolution aux débuts de la III<sup>ème</sup> République

18

**Les sources d'information** sont rares avant la Révolution, plus nombreuses au XIX<sup>ème</sup> siècle. En mai 1835, le maire dresse l'inventaire des archives disponibles :

■ pour les naissances, mariages et décès : 2 vieux registres « vétustes et intelligibles », ainsi que 3 autres allant de 1587 à 1799, mais où manque une quarantaine d'années ; tout est complet depuis 1800, sauf les mariages de « l'an 8 ».

■ les registres des délibérations depuis le 17 juillet 1793. La loi du 18 juillet 1837 imposera l'usage de registres standardisés, avec modèle de délibération.

■ divers recueils et « mémoriaux » administratifs.

La plupart des archives de Soisy sont conservées aux archives départementales, à Chamarande. Certaines sont consultables « en ligne ». Nous disposons à Soisy de copies des délibérations du conseil municipal depuis 1833. C'est la principale de nos sources.

**Le territoire de la paroisse de Soisy-sur-Ecole devient une commune** en décembre 1789, lors de la nouvelle organisation territoriale du pays; elle est attachée au canton de Milly et à la sous-préfecture d'Etampes du département de Seine et Oise. Elle élit un conseil municipal.

En 1791, d'un point de vue ecclésiastique, la paroisse passe, avec 31 autres, du diocèse de Sens à celui de Versailles ; elle y restera jusqu'en 1966 et sera alors rattachée à Evry.

**Nota :** depuis le début du XIX<sup>ème</sup> siècle, les coûts des produits, biens, ou services, ont évolué de façons très différentes selon leur nature. De ce fait, la contre-valeur actuelle du pouvoir d'achat du franc de cette époque peut varier, selon les cas, de 2 ou 3 Euro à 15 ou 20 Euro, voire beaucoup plus. Par exemple, comparativement à aujourd'hui, la nourriture, les habits sont très chers ; les chevaux, le bétail sont chers, alors que la main d'œuvre, la construction (surtout les maisons rurales, très rustiques), sont beaucoup moins chères (on aura l'occasion de citer divers exemples).

Le curé remet en 1792 à la Mairie les « registre des naissances, mariages, et décès ». En 1800 une loi précise que les conseils municipaux seront élus au suffrage censitaire (seuls les contribuables s'acquittant d'un impôt minimum peuvent voter), et que le Maire, pour les petites communes, sera nommé par le préfet.

**Le budget** constitue déjà la principale préoccupation de la municipalité.

Les montants en sont bien sûr exprimés en francs ; il s'agit du « franc germinal », instauré en 1795 (surnommé par la suite « franc-or »), dont la valeur restera stable de 1814 à 1914 mais dont il est très difficile de donner une contre-valeur en Euro (voir Nota).

Si la monnaie est stable, le budget « ordinaire » de Soisy ne l'est pas. Il passe d'environ 1500 Fr. en 1834 à environ 8000 Fr en 1865, et d'une dizaine de lignes, à la centaine.

A l'époque, le conseil municipal détermine d'abord le budget « ordinaire », composé :

■ des contributions financières ordinaires directes, qui sont plafonnées par la loi,

■ des contributions indirectes : par exemple la taxe sur les chiens, qu'autorise la loi du 8 Mai 1855, et que la commune fixera entre 1 et 4 Fr. selon la catégorie de l'animal.

■ et des contributions (ou prestations) en nature : c'est la continuation de la « Corvée Royale » de l'Ancien Régime, généralisée en 1738 et affectée à l'entretien des routes et ouvrages d'art ; la commune peut réquisitionner, dans la limite de 3 jours par an, les contribuables, « leurs fils et leurs domestiques », ainsi que leurs chevaux, charrettes, etc...pour travailler gratuitement à l'entretien des chemins. Les contribuables peuvent « racheter » ces corvées, en payant à la commune une contrepartie fixée par le conseil. En 1834 par exemple, la journée de travail d'un homme se rachète 1,50 Franc, la journée de cheval 2,50 Francs ; mais le système se perfectionne, on distingue des catégories, et de ce fait en 1864,

le prix de rachat d'une journée de travail varie pour un homme entre 1,75 et 2.25 Fr., pour un cheval entre 2, 75 et 3, 75 Fr., pour un âne entre 1 et 2 Fr.

Vers le milieu du siècle, le conseil municipal est amené à constater que ces « journées » ont peu de rendement! Il décide donc le plus souvent d'y substituer des travaux « à la tâche », et dès lors le tarif de rachat sera calculé selon les tâches : m<sup>3</sup> de terrassement ou charretée de transport ; par exemple en 1857, entre 0,30 Fr. et 0, 48 Fr. par m<sup>3</sup> d'excavation selon le terrain. Ce système va perdurer jusqu'en 1914.

Ces « recettes ordinaires », bien que fixées aux maxima possibles, s'avèrent toujours insuffisantes, couvrant d'habitude à peine la moitié des besoins. La municipalité a donc systématiquement recours aux contributions extraordinaires, permises par la loi. Il faut une délibération spéciale pour chaque dépense imprévue, et pour cela le maire doit demander au sous-préfet l'autorisation de réunir le Conseil en session extraordinaire ; l'objet de la dépense et la contribution extraordinaire doivent aussi être approuvés par le sous- préfet...qui les a parfois lui-même fortement suggérés, sinon imposés à la commune !

Ce n'est pas tout : la loi prévoit que le maire doit aussi convoquer les « plus forts contribuables » (10 à 12 personnes pour Soisy), pour participer aux délibérations. Dans la seconde moitié du siècle, ces « plus forts contribuables » seront souvent absents lors des délibérations.

Il arrive que le conseil estime que la commune est au bout de ses capacités contributives. Elle demande alors au sous-préfet l'autorisation d'emprunter auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations, ou même auprès de contribuables aisés et disposés à prêter (par exemple, en 1855, la commune emprunte 1000 Fr. à un particulier pour achever les travaux du chemin de Soisy à Dannemois) ; dans les deux cas, et pendant tout le siècle, le taux d'intérêt ne s'écartera guère de

5% par an, même pendant la guerre de 1870 et les troubles de 1871.

Fréquemment le maire, mettant en avant les « sacrifices considérables » déjà consentis par la commune et ses contribuables, « supplie » le sous-préfet de lui obtenir une subvention du gouvernement, le plus souvent en vain...

Le compte administratif de la commune est tenu par le receveur des contributions ; les budgets ne distinguent pas entre dépenses de fonctionnement et d'investissement.

Les principales dépenses reflètent la vie et les besoins du village ; c'est pourquoi nous nous y intéresserons successivement, dans cet article et les suivants : voies de communication, bâtiments communaux, rémunérations, instruction primaire, et bien sûr conséquences d'évènements majeurs tels que les guerres...

### L'entretien des chemins et la création de nouvelles voies

C'est de loin le poste le plus important, qui représente à lui seul plus de la moitié des dépenses totales, et qui entraîne l'augmentation constante du budget au fil des années. Cela se comprend : les chemins, essentiels pour permettre l'accès aux champs et les transports des récoltes, souffrent en permanence de l'impact des roues rigides des charrettes.

Ces chemins sont à l'époque classés selon les catégories suivantes:

- les chemins ruraux, privés, où la commune n'intervient en principe pas,
- les chemins vicinaux, qui ne concernent que la commune et sont à sa seule charge,
- les chemins « d'intérêt commun » : les communes qu'ils relient s'en partagent l'entretien,
- les chemins de « grande communication » (les futures routes départementales), entretenus par le département, qui en répartit ensuite les coûts entre les communes.

Tous ces chemins sont sous l'étroite surveillance de l'agent-voyer. Le corps des agents-voyers est lui aussi une survivance de l'Ancien Régime ; ils sont organisés au niveau du département, et ils supervisent la construction et l'entretien des voies, d'abord sous l'autorité du préfet (1836), puis sous celle du Conseil Général (1867) (cf Wikipedia.)

A partir du second Empire, le développement économique et l'industrialisation rapide du pays exigent de développer et améliorer les voies de communications ; la pression de l'administration se fait plus forte sur les communes. On fait de plus en plus

appel à des entrepreneurs pour empierrer et entretenir les routes et chemins.

Voici quelques exemples concernant Soisy, sur cinq années consécutives:

En 1866, le conseil municipal vote le principe d'un emprunt de 12000 Fr., remboursable en 14 annuités, « pour la construction des chemins vicinaux jugés indispensables »,

En 1867, on rappelle que « l'Empereur tient à l'achèvement » du réseau de chemins vicinaux,

En 1868, Soisy obtient une subvention de 1000 Fr pour ses chemins,

C'est très insuffisant : en Mars 1870, le maire ouvre une souscription (!) pour les chemins...Elle rapporte 4058 Fr.

Et pourtant, ces montants ne représentent pas la totalité des dépenses de cette nature pendant cette période.

En Décembre 1868 le député, M. Darblay, a « payé » (?) à chacun des cantons de sa circonscription un « cylindre compacteur moderne » que chaque commune peut utiliser.

M. « Briere », de la ferme de Frémigny, est allé chercher ce cylindre à Milly et l'a attelé de 9 chevaux pour compacter les chemins de Soisy, ce qui montre les difficultés de la tâche !

En Décembre 1868, le préfet incite les maires à dresser et à publier un état complet de tous les chemins ruraux et vicinaux. Pour Soisy, cet état mentionne :

- aucun chemin de grande communication,
  - 2 chemins d'intérêt commun (celui de Milly à Soisy, celui de La Ferté-Allais à Melun),
  - 7 chemins vicinaux,
- soit environ 8400 m de chemins d'intérêt commun et 6300 m de chemins vicinaux.

Naturellement, les communes essaient de faire « surclasser » leurs chemins ; le maire de Soisy adresse à cet effet plusieurs suppliques argumentées au sous-préfet, mais en vain...

### L'urbanisation du village

Le Cadastre dit « Napoléonien », dressé entre 1808 et 1834 pour le territoire qui correspond à l'Essonne actuelle, montre pour le village un plan de voirie très proche du plan actuel, mais la partie construite est moins développée, et ne concerne que la Grand Rue, la rue de la Croix Bussière, environ 200 mètres de la rue de la Ferté Allais et autant de la rue Saint Spire.

La rue des Fourneaux n'est alors qu'un chemin, très peu urbanisé.

Mais le village grandit et veut aussi améliorer sa voirie urbaine : en 1863, le conseil décide de l'alignement des voies ; les achats ou rétrocessions de terrain nécessaires à ces alignements se feront au prix de 1 Fr. par m<sup>2</sup>...autre exemple : en mai 1869, le Maire ouvre une souscription (encore !) qui rapporte 1866 Fr., pour le pavage de la rue des Fourneaux. On passe commande pour la fabrication de 12400 pavés. Tous les « cassiers » (tailleurs de pavés) de la commune s'entendent pour faire une offre groupée au prix de 80 Fr. les 1000 pavés, et emportent le marché ; on passe alors une autre commande, pour la pose, à 0.40 Fr. le m<sup>2</sup>.

Claude Alard mai 2010  
(à suivre)

## Soisy-sur-école



19



## La pollution atmosphérique

*s'en protéger, la prévenir*



### LA POLLUTION : QU'EST-CE QUE C'EST ?

Nous respirons les polluants atmosphériques qui résultent d'activités continues, comme la circulation automobile ou le chauffage, ou ponctuelles (certaines usines). Les conditions météorologiques (ensoleillement, vent, température....) ont également une influence au jour le jour sur les variations des niveaux de pollution de l'air.

Nous sommes tous concernés par la pollution atmosphérique, mais certaines personnes y sont plus sensibles et en souffrent plus que d'autres, notamment lors des pics de pollution, ce sont : Les enfants, les femmes enceintes, les personnes âgées, les asthmatiques, les insuffisants respiratoires et les fumeurs.

### QUELLES PRECAUTIONS PRENDRE, QUELS GESTES FAIRE

#### DEHORS

*Nous passons en moyenne 20% de notre temps à l'extérieur*

- ▶ Ne pas laisser les enfants jouer à proximité des axes routiers, ni les poussettes des bébés près des pots d'échappement.
- ▶ Privilégier les parcs pour faire du sport. Préférer la marche à pied, le vélo ou le transport en commun.
- ▶ Acheter de préférence un véhicule qui consomme peu de carburant, adopter une conduite souple, utiliser la climatisation à bon escient, vérifier le gonflage de vos pneus et faire un contrôle anti-pollution une fois par an.
- ▶ Couper le moteur de son véhicule lors d'un arrêt prolongé.

#### CHEZ SOI

*Nous passons en moyenne 80% de notre temps dans des endroits clos*

- ▶ Aérer son habitation matin et soir pendant cinq minutes.

- ▶ Veiller à l'entretien de sa chaudière, et chauffer son domicile à une température raisonnable, penser à l'isolation. Eliminer la poussière avec un chiffon humide, qui la retient mieux qu'un chiffon sec.
- ▶ Laver au moins une fois par an les rideaux couettes couvertures et oreillers, et recouvrir votre matelas d'une housse anti-acariens.
- ▶ Eviter de faire sécher le linge dans les pièces communes ou les chambres, cela favorise l'humidité.
- ▶ Ne manipuler pas des produits de bricolage (peintures, colles, solvants) dans une pièce mal ventilée, et éviter au maximum l'utilisation des pesticides dans votre jardin.
- ▶ Composter vos déchets verts au lieu de les brûler à l'air libre (une distribution de composteurs a été proposée dernièrement pour un prix modique).
- ▶ Trier vos déchets pour favoriser leur recyclage ; un kilo de déchets en moins c'est un kilo de moins à incinérer.



### LA POLLUTION : QUI S'EN OCCUPE ?

La **DRIRE** : Service de l'Etat, qui assure deux missions.

- Le contrôle des rejets industriels.
- La surveillance de la qualité de l'air.

### LE PLAN DE PROTECTION DE L'ATMOSPHERE DE LA REGION ILE DE FRANCE (PPA)

Le plan du PPA a pour objectif l'amélioration de la qualité de l'air dans la région, et comporte une série de mesures destinées à réduire la pollution atmosphérique.

Ce plan a été préparé et mis en œuvre par la DRIRE en collaboration avec la DRE, la DGAC, la Préfecture de police et Airparif.

**Pour en savoir plus :**  
**Site Internet du PPA :**  
[www.ile-de-france.drire.gouv.fr/extranet\\_p](http://www.ile-de-france.drire.gouv.fr/extranet_p)

*Danièle Caillette novembre 2010*



## Valorisation artistique de l'entité du plateau de Mondeville-Videlles



**S**oisy-sur-Ecole, commune du Parc Naturel Régional du Gâtinais français, bénéficie d'une grande variété de paysages qui sont regroupés dans 2 entités paysagères principales : Celle de la vallée de l'Ecole et du Rebais, et celle du plateau de Mondeville-Videlles.

L'observatoire photographique des paysages que le PNR a mis en place, est matérialisé par des bornes, à partir desquelles on peut observer le paysage ou son évolution. Cet observatoire a été inauguré l'an passé par toutes les communes du Parc, et il a été décidé de valoriser artistiquement ces endroits. Valorisation artistique de diverses manières pour interpeller, attirer l'attention sur des lieux qui nous touchent, favoriser les rencontres et les discussions, soulever des débats.

L'entité de Mondevilles-Videlles essuie les plâtres de cette valorisation artistique avec le choix de l'artiste Edouard Sautai à qui ce projet a été soumis. Nous sommes très heureux à Soisy-sur-Ecole de faire partie de cette première, car en fait, toutes les bornes situées sur notre territoire appartiennent à l'entité de la Vallée de l'Ecole. Cependant la petite dernière, installée près de la ferme de Frémigny, est limitrophe de l'entité du plateau de Mondeville-Videlles et marque le passage d'une entité à l'autre. Sa proximité, comme lieu de positionnement de cette valorisation, a été choisie à cause son excellente situation géographique, où il est intéressant d'observer le paysage sur 360°... et nous en sommes très fiers. Certains diront même, que c'est LE plus beau point de l'observatoire photographique !



### Aujourd'hui depuis la borne de l'observatoire



**Autrefois, regard sur le village, depuis le même endroit**



# L'histoire



## d'une capsule mobile d'observation

L'artiste plasticien, Edouard Sautai, a relevé le défi de créer une capsule mobile, entièrement démontable de manière à la rendre itinérante, pour observer le paysage sur les différents points de l'observatoire.



Construite sur une ancienne remorque agricole, elle peut être déplacée grâce à un tracteur. Ce projet, financé par le Parc Naturel a reçu le soutien de « feu » Artel 91 et de la DRAC.

Notre ami Daniel Bombaud a largement contribué à la restauration d'une remorque agricole construite en 1960, et qu'il a fallu décaper complètement avant sa mise en peinture. Un travail d'équipe donc et une idée qui a été développée durant une bonne année.

La capsule a été inaugurée à Mondeville le 26 août dernier en présence des élus de l'entité concernée. La réalisation du projet a déclenché l'enthousiasme ce jour là.

La capsule s'est posée sur la commune de Soisy-sur-Ecole le matin du 24 septembre 2010, avec l'aide nombreux bénévoles, sur une parcelle de Monsieur Brière, à Frémigny.

Pour mémoire, la dernière borne de l'observatoire photographique installée à Soisy, est

située sur la D141, sur la droite en venant de Milly-la-forêt, après la signalisation du virage. Pour des raisons de sécurité, nous avons choisi un emplacement à proximité, qui donnait à peu près les mêmes possibilités d'observation. La capsule a voyagé ensuite vers d'autres communes du Parc. Son épopée dans notre région s'est terminée le 16 octobre à Videlles. Le 23 septembre, elle a quitté définitivement le Gâtinais pour d'autres cieux, Paris 19<sup>ème</sup>, puis les bords de Loire. Nous lui souhaitons autant de succès qu'à Soisy !

Nous remercions tout particulièrement, Monsieur Brière, qui nous a accueillis très chaleureusement sur ses terres. Grand merci également aux employés communaux qui ont été mis à contribution, ainsi qu'à l'association des Amis de Soisy, toujours fidèle, et à tous les bénévoles. Nous remercions également le Parc Régional, particulièrement Florian Rivoal, chargé de mission paysage au PNR, qui nous a proposé ce projet. Nous saluons son investissement auprès de la commune et auprès des enseignants.



# La journée du 25 septembre 2010

Une randonnée pédestre de 9 km sur les hauteurs de Soisy, sur le thème du paysage a été organisée par le PNR et la Municipalité le 25 septembre 2010.

Découverte du paysage et des sites remarquables, mais aussi de la flore spontanée, grâce aux pertinentes explications de la biologiste Yannick Gousse qui accompagnait la marche.

Ce rassemblement convivial, ponctué d'un joyeux pique-nique au niveau des anciennes carrières de gré, trouvait son point de chute à la capsule mobile. Là, dégustation de produits locaux (pain d'épice et jus de fruits du Verger des Challos), et échanges de points de vue sur le paysage, la pertinence d'un observatoire... D'autres villageois avaient rejoint l'équipe des randonneurs pour des retrouvailles fort sympathiques. La journée s'est achevée par une conférence sur les différentes écoles du paysage à la maison des sports et par le pot de l'amitié, offert par la Municipalité.



S.C. oct. 2010

## La municipalité se réunit dans la capsule

L'endroit, propice aux débats, avec cette table ronde de bois, ceinturée par un banc, a donné lieu à une réunion de travail improvisée du conseil municipal. Nos collègues de Mondeville avaient fait de même.





## L'école primaire *visite la capsule*



Nos petits écoliers ont fait le chemin à pied de l'école à la capsule mobile pour avoir une réflexion sur le paysage qui les entoure, exprimer ce qu'ils ressentent, faire pour certains, un rapprochement avec le programme scolaire.

Deux après-midi ont été consacrés à l'observation du paysage. M. Rivoal, chargé de mission paysage au PNR, a accompagné les enfants dans cette aventure originale et les a interpellés sur les richesses qu'ils avaient tous les jours sous les yeux. Nous remercions particulièrement les quatre enseignantes qui ont participé à ce projet.

**« Jeudi 30 septembre le Parc Régional du Gâtinais français nous a invités à redécouvrir les paysages et à porter un nouveau regard sur ce qui nous entoure, grâce à une capsule mobile d'observation, créée par un plasticien nommé Edouard Sautai. »**

Cette capsule d'observation était située près de la ferme de Frémigny en passant à travers champs. Nous y sommes allés à pied.

Nous avons une vision d'ensemble à 360° et avons pu observer les différents plans des paysages proches au plus lointain de notre environnement immédiat : du village de Soisy-sur-Ecole et de notre école.



Depuis cette capsule, nous avons vu les coteaux, les champs de betteraves, les cultures, la végétation, les habitations, les fermes, les deux Tertres, les Réaux, le village, la vallée de l'Essonne et la vallée de l'Ecole... Certains d'entre nous avaient apporté des paires de jumelles afin de mieux observer et scruter l'horizon au cas où nous aurions pu, par chance, voir un animal.

Souvent, lorsque nous nous promenons nous ne prenons pas le temps d'observer ce qui nous entoure...

Nous avons même fermé les yeux afin d'être plus réceptifs aux bruits qui nous environnent.

Nous avons appris que cette capsule était fabriquée tout en bois, en « pin Douglas ». Elle n'avait pas de fenêtre, nous pouvions nous asseoir sur des bancs. Nous étions abrités par une structure en toile.

Cette capsule mobile se déplaçait de village en village sur le plateau de Mondeville-Videlles. Cela nous a beaucoup plu de pouvoir observer le paysage de cette façon inhabituelle. »

*Les élèves de la classe de CM2 de Madame SASSOT*



**« Mardi 28 septembre 2010, nous sommes partis visiter la capsule mobile d'observation à Soisy-sur-Ecole. »**

C'est une plate-forme circulaire, en bois, surélevée et sécurisée pouvant accueillir une vingtaine de personnes.

Edouard Sautai, artiste plasticien, a réalisé cet objet qui permet :

- d'observer le paysage grâce à ses 14 fenêtres
- la convivialité : grâce à sa forme circulaire, on se parle, on s'écoute, on peut pique-niquer... »

*Classe de CP de Mme Herlin mardi 28 septembre 2010*

### INFO PRESSE PNR

#### LA RURALITE EN QUESTION

##### « Des problématiques rurales communes »

En France, la Lozère tente de répondre au risque de désertification de son territoire éminemment rural ; la Région Île-de-France, a contrario, constitue un autre modèle : à travers la mise en place d'un réseau d'espaces protégés, mais économiquement actifs (les Parcs naturels régionaux), elle cherche à combiner besoins et contraintes liés au

développement économique et nécessité de garantir le bon équilibre entre ces diverses composantes de la gestion et de l'aménagement de territoires. Ces acteurs français, de leur côté, se sont montrés sensibles à la gestion québécoise de vastes espaces boisés et faunistiquement riches et à l'interprétation pédagogique au bénéfice du grand public de ces richesses naturelles. Ces souhaits de collaboration et d'échanges résultent du souci de rechercher des solutions ou des amorces de solutions en rapport avec des problématiques voisines. Résultats visés : élaborer un docu-

ment stratégique commun au Bas Saint Laurent, à la Lozère et au Gâtinais français sur les problématiques spécifiquement rurales étudiées telles que : les services à la population et l'accès aux NTIC, la valorisation des ressources locales (agricoles et forestières)...

#### Mission exploratoire

Une délégation, composée d'élus et d'agents du Conseil général de Lozère et du Parc naturel régional du Gâtinais français, s'est rendue au Bas Saint Laurent, début février 2010. Durant cette semaine, au travers des différents déplacements sur le terrain et des différentes in-

terventions en salle, les partenaires français ont pris conscience des similitudes et des différences en matière de ruralité, en terme :

- d'aménagement du territoire,
- de vie locale (démographie, santé, éducation),
- de services à la population avec l'accès au haut débit en milieu rural isolé, ou encore la mise en place de sociétés coopératives pour palier l'absence de services de premières nécessités (magasin d'alimentation par exemple),
- de gestion des ressources naturelles, en particulier forestières.

#### Une délégation québécoise dans le Parc du Gâtinais français

Du 29 septembre au 2 octobre 2010, une délégation du Bas Saint Laurent se déplace dans le Parc naturel régional du Gâtinais français afin qu'en retour les partenaires français présentent leur contexte de la ruralité à travers deux territoires dont les problématiques sont différentes, le Parc naturel régional du Gâtinais français et la Lozère (première étape de la délégation québécoise).

L'objet de cette nouvelle rencontre sera de présenter les similitudes et

les différences au niveau réglementaire (politiques gouvernementales et locales), en terme d'aménagement du territoire (structuration, gouvernance) et sociologique (population, grandes problématiques). De même, il s'agira aussi d'approfondir les pistes de travail déjà identifiées : services à la population, valorisation des ressources locales, transfert de l'expérience Parc. Les conclusions de cette coopération seront présentées lors des quatrième Assises de la coopération décentralisée franco-québécoise qui se tiendront en février 2011 à Lyon. »



## Protégeons nos sites remarquables

### Le tertre en danger !

26 **T**ous ceux qui fréquentaient le tertre blanc, ne seraient-ce qu'il y a une vingtaine d'années, ne peuvent que constater une diminution du volume du sable, son changement de couleur, et des arbres avec des racines de plus en plus aériennes.

L'érosion bien entendu est responsable de cet état de fait, mais aussi toutes les actions mécaniques dues à l'activité humaine aggravent le problème. Le passage d'engins à moteur est particulièrement montré du doigt dans ces sites caractéristiques de notre patrimoine paysager. Le Parc Naturel et les communes concernées sont très vigilants à l'élimination de ces pratiques et travaillent à l'instauration d'une réglementation de circulation sur les chemins forestiers.

En dehors de toute législation, nous faisons appel au bon sens de chacun pour préserver ces lieux qui nous évoquent forcément un petit coin d'enfance.



### Une délégation québécoise en visite à Soisy-sur-Ecole

Jeudi 30 septembre dernier, dans le cadre des échanges franco-québécois, nos amis du bas Saint-Laurent ont eu le plaisir de visiter la capsule mobile d'observation installée à Soisy sur Ecole.

Ils ont apprécié tout d'abord cette approche de valorisation et cette idée artistique originale. Le site les a particulièrement séduits et notre acharnement à protéger le territoire aussi.

## L'adhésion des communes au PNR

*Notre Commune, ainsi que notre Communauté de Communes, ont validé la nouvelle Charte qui va entrer en vigueur en 2011, pour une durée de 12 ans. Ce geste n'est pas anodin, car il signifie que nous sommes fiers d'appartenir à un Parc Naturel et que nous acceptons les directions de cette Charte dans les actions que nous allons mener.*

### Un peu d'histoire :

Les Parcs Naturels ont plus de 40ans. C'est le Général de Gaulle qui signa en 1967, le décret instituant les Parcs Naturels Régionaux. Suite à une très longue réflexion, une centaine de personnalités de tous horizons (architectes, aménageurs, ministres, fonctionnaires, responsables d'associations, hommes et femmes de théâtre,...), mettent en commun leurs idées pour inventer « Le Parc Naturel Régional à la française ». Ce décret tombe à pic, car chacun se souvient, cette même année, de la catastrophe écologique provoquée par le

navire Torrey Canyon et des 120.000 tonnes de pétrole brut dévastant la Bretagne.

Le 1<sup>er</sup> Parc créé est celui de Saint Amand Raismes aux portes de la métropole Lilloise (aujourd'hui PNR Scarpe-Escout).

En 1973, les Parcs sont au nombre de 10, en 1983, ils sont 25. Aujourd'hui, 45 Parcs Naturels Régionaux couvrent 13% de notre territoire, concernent 21 régions, 66 départements métropolitains et 2 d'outre-mer, 3706 communes, soit plus de 3.000.000 d'habitants.

Les Parcs sont les pionniers du développement durable. Leur vocation est de protéger et de valoriser le patrimoine naturel, culturel et humain tout en développant le territoire, économiquement, socialement, culturellement, dans le respect de l'environnement.

Chaque année, notre Commune verse au PNR sa contribution, soit environ, 1,84 € / habitant / an.

### Cette adhésion nous permet :

- De bénéficier d'une qualité de vie avec la protection et la valorisation de tout notre patrimoine,
- De bénéficier, pour la Commune, comme pour chaque habitant, de soutiens financiers, pour des projets allant de l'idée pédagogique ou l'étude paysagère, aux aménagements de voirie très coûteux, en passant par la restauration et la conservation du patrimoine local.
- D'accéder, pour la Commune, comme pour chaque habitant, aux conseils avisés de spécialistes sur simple demande (urbanisme, énergie, patrimoine...). Les équipes du Parc nous reçoivent, nos dossiers sont étudiés par de grandes compétences, des conseils et surtout des idées en découlent.
- De bénéficier d'un cadre juridique, donc, d'une protection.
- De bénéficier du label Parc pour nos sites, nos artisans, nos produits...
- D'être informés au plus près de l'ac-

tualité (cadre de lois, évolutions des tendances, évolution du bâti...)

- De participer à des opérations pilotes en terme d'urbanisme durable
- D'être avant-gardistes dans la diffusion de la culture
- Et enfin, et c'est peut-être le plus important, d'avancer, ensemble, avec les autres communes du Parc, dans une même direction.

Le Parc Naturel du Gâtinais français a aujourd'hui plus de 10 ans, et petit à petit, nos villages ont changé.

Respect et valorisation du patrimoine dans le moindre petit coin de nos villages, protection de la faune et de la flore, moins de gaspillage à tous les niveaux, beaucoup moins d'anarchie dans le choix des matériaux et des végétaux...en un mot, depuis 10 ans, « la tête » de nos villages a changé et nous sentons aussi profondément cette notion de territoire partagé.

L'adhésion au Parc, une contrainte ? Juste celle d'avancer ensemble correctement pour un excellent cadre de vie.

Sylvie Chappot novembre 2010

# Les activités

aux Réaux

**Mesdames Solange Audibert- Aganat et Denise Périchard ont été très entourées pour célébrer leur centième anniversaire !**

## Elle a soufflé ses 100 bougies

**D**enise Périchard a fêté ses 100 ans au domaine des Réaux, le 10 août, entourée de ses 4 enfants, 6 petits-enfants, de leurs conjoints et de ses 13 arrière-petits-enfants âgés de 1 à 14 ans. Fêter cet anniversaire a été une grande joie pour cette famille unie mais aussi pour les résidents, pour le personnel du domaine et la municipalité, représentée par Christian Cartier, premier adjoint. Denise Périchard est bien connue ici puisqu'elle s'y est installée dès l'ouverture de la résidence à services en 1972.



Denise Périchard entourée de sa famille et ses amis.

Pendant de nombreuses années, avec son mari, elle s'impliqua spontanément pour le bon rayonnement de cette maison, afin que l'esprit d'origine, fait de facilité de vie, distractions et relations pratiquées au gré de chacun, soit perpétué.

## Vendredi 8 octobre, grande fête au Reaux !

Les salons de la résidence Rousseau s'apprentent à accueillir dans la joie, tous les invités de notre amie Madame Audibert, avec lesquels elle va fêter ses cent ans. Toute souriante, très entourée, très émue par tant de manifestations de profonde amitié, comblée de cadeaux, de fleurs toutes plus belles les unes que les autres, le champagne emplir les coupes, on trinque joyeusement. Merci Solange, vive Solange !

G. Renaud





# Rencontres

## à Soisy-sur-École

### Le Club Hippique du Petit Tertre

#### Le Saut du Postillon, derrière l'auberge, Soisy sur Ecole

28

**Déjà 40 ans : « depuis quarante ans, j'ai mis en selle des enfants, puis leurs enfants, et aujourd'hui leurs petits-enfants » nous indique en préambule Anne-Marie Angelier, Présidente de l'Association Club Hippique du Petit Tertre.**



**G**érard et Anne-Marie Angelier débutèrent l'installation du club hippique du Petit Tertre, situé au Saut du Postillon derrière l'auberge, en 1968. Les premiers élèves furent accueillis dès 1970. Pendant ces quarante années d'existence, le club a accompagné et formé des centaines d'élèves et de cavaliers confirmés et peut s'enorgueillir de très bons résultats sportifs, dont un de Champion de France en sauts d'obstacles, en 1997: Carlo Fallone. Aujourd'hui, Audrey de Barros qui s'entraîne au club et monte Missée de Bamar en concours de sauts d'obstacles, figure fréquemment sur le podium des concours nationaux.

Stéphane, le fils d'Anne-Marie et Gérard, est également un cavalier d'expérience, ex-dresseur au Centre Sportif d'Équitation Militaire à Fontainebleau, notamment en charge du dressage des chevaux de 4 ans. Il gagna également la coupe d'Hiver de Feucherolle en 1983. Stéphane, s'occupe aujourd'hui essentiellement des enfants et du poney-club.

De vastes installations : Au club vous trouverez une grande carrière de sauts d'obstacles, en milieu naturel, avec un parcours permanent, un manège pour la

mise en selle et le dressage, un petit manège pour le poney club, un paddock (permettant une mise au pré sécurisée), un club-house. Le club accueille également entre 7 et 10 chevaux en pension. Caramel, le cheval de Yannick Noah fut en pension au club pendant 12 ans. Le club est situé à la base du tertre noir (derrière l'auberge), permettant un accès direct au chemin de grande randonnée N°11 (GR11) et des balades pratiquement sur 360° autour du club.

Des débutants aux cavaliers confirmés : Anne-Marie Angelier détient le monitorat d'état d'équitation. Elle nous précise : « j'adapte à chacun sa progression, selon son rythme, de la mise en selle jusqu'au Galop 7, permettant aux cavaliers de sortir en compétitions, avec une vraie spécialité pour le club : le saut d'obstacles ». Le club propose également des leçons en dressage.

Le club possède un poney-club avec 6 poneys pour les enfants (à partir de 22 mois en promenade) et adolescents. Ils peuvent ainsi débuter l'équitation sur des chevaux adaptés à leur taille. Un manège spécifique leur est également dédié.

La progression pour un nouveau cavalier se décompose comme suit, que ce dernier soit un enfant ou un adulte :

**1. La mise en selle** dont les objectifs sont la mise en confiance, la recherche de l'équilibre, la préparation du cheval et du cava-

«Cet article étant sous presse, nous apprenons avec tristesse le décès de Gérard Angelier des suites d'une longue maladie. Toute notre amitié s'adresse à Anne-Marie et Stéphane, ainsi qu'à toute leur famille en ce douloureux moment»

lier, les soins. Ces premières étapes permettent d'amener le cavalier vers le dressage, le saut d'obstacles et les promenades.

**2. Le dressage**, afin d'apprendre à diriger le cheval dans différentes allures, différents pas, en faisant différentes figures.

**3. Le saut d'obstacle**, lequel consiste à réaliser un parcours d'obstacles en contrôlant l'allure, la trajectoire de son cheval entre chaque obstacle, et ce, le plus rapidement possible

La progression est sanctionnée par des « Galops » de 1 à 7. L'ensemble de cette progression dure au minimum 5 ans.

**Un club agréé FFE :** Le centre hippique est affilié à la Fédération Française d'Équitation (FFE), répondant ainsi aux normes en terme d'encadrement, de pédagogie, de soins aux chevaux et de sécurité nécessaires pour accueillir enfants, adolescents et adultes dans d'excellentes conditions. Stéphane Angelier nous explique :

« dans ce cadre, nous sommes inspectés plusieurs fois chaque année, des inspections conduites tant par la direction départementale de la Jeunesse et des Sports, la FFE, que par d'autres organismes ».

Anne-Marie possède le monitorat d'état d'équitation depuis 1966, est également examinatrice pour le passage des Galops. Anne-Marie peut ainsi vous faire passer vos examens au club.

Au travers des Clubs qui sont ses adhérents, les missions statutaires de la FFE portent sur la délivrance des licences, l'organisation des formations et la délivrance de diplômes fédéraux, l'élaboration des règlements sportifs et le Haut Niveau dans les différentes disciplines équestres.

**Les Galops de Cavalier :** Les Galops sont l'appellation officielle des différents niveaux de compétences du pratiquant licencié. Ils se déclinent du Galop 1 au Galop 9 dans la plupart des activités ou disciplines sportives

(jusqu'au Galop 7 pour le saut d'obstacles). Ils font l'objet d'un règlement spécifique et de modalités d'évaluation, conçues à partir de situations observables et de comportements fondamentaux de l'équitation. Les Galops permettent d'évaluer la pratique équestre, les soins et les connaissances.

Pour contacter le Club :



Téléphone 01 64 98 01 87,  
Site : [www.tertresoisys91.ffe.com](http://www.tertresoisys91.ffe.com)

Philippe Berthon, 7 novembre 2010

## La vie associative

### Message de L'USSE

«Un jeune footballeur de 8 ans nous a quittés. Valentin Godart jouait encore l'année dernière dans l'équipe des débutants de Soisy sur Ecole.

L'Union Sportive de Soisy sur Ecole partage l'immense tristesse de la famille de Valentin»

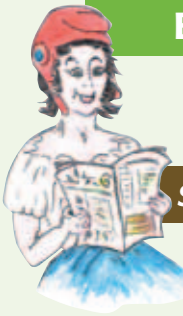
Sur la photo, rangée du bas,  
Valentin portait le n°1



### Un lieu chargé d'histoires... équestres

Non loin de Soisy, se trouve le lieu-dit « Saut du Postillon », un ancien relais de poste. L'histoire raconte, que le roi Henri IV passait régulièrement sur cette route pour se rendre chez sa maîtresse Catherine Henriette de Balzac d'Entragues à Malesherbes. Or, des chevaux du roi se seraient emballés en ce lieu ; ce dernier aurait déclaré, pour éviter le pire « saute postillon ! ». Une autre version propose qu'en ce lieu, le carrosse du roi aurait franchi un cassis un peu trop rapidement, le roi ce serait cogné la tête, et aurait dit : « sot postillon ! ». Enfin, comme ce lieu était un relais de poste, de manière plus prosaïque nous pouvons imaginer son nom lié à l'endroit où le postillon sautait de son siège pour changer de chevaux !





Séance du 12 avril 2010

ADOPTION DES COMPTES ADMINISTRATIFS ET DE GESTIONS 2009 DU BUDGET COMMUNAL ET DU BUDGET ASSAINISSEMENT

30

BUDGET COMMUNAL

Pour l'exercice 2009, la Balance Générale présente un excédent comptable fin 2009 de 246 156.41 euros. L'excédent de clôture de la section de fonctionnement est de 167 371.80 euros, affecté à la couverture besoin de financement des restes à réaliser de la section d'investissement qui s'élève à 246 100 euros. L'excédent de clôture de la section d'investissement 2009 est de 78 784.61 euros. L'excédent global disponible pour le Budget primitif 2010, après prise en compte des restes à réaliser s'élève à 56.41 euros.

BUDGET ASSAINISSEMENT

La balance de clôture des comptes présente un excédent comptable fin 2009 de 294 830.50 euros. L'excédent disponible pour le Budget primitif 2010, s'élève à 294 830.50 euros.

AFFECTATION DU RÉSULTAT DU BUDGET COMMUNAL

L'excédent de 167 371.80 €, de la section de fonctionnement de l'exercice 2009 est affecté au besoin de financement de la section d'investissement pour 167 315.39 € et au compte de l'excédent antérieur reporté de la section de fonctionnement pour 56.41€.

AFFECTATION DU RÉSULTAT DU BUDGET ASSAINISSEMENT

Les excédents de l'exercice 2009 sont affectés au compte d'excédent antérieur reporté de la section d'investissement pour 109 904.84€ et au compte d'excédent antérieur reporté de la section d'exploitation pour 184 925.66 €.

IMPOSITIONS A COMPRENDRE DANS LES ROLES GENERAUX 2010

Compte tenu des pertes de recettes de la taxe professionnelle, de la diminution des droits de mutations d'un montant de 17 039.00€, de la diminution de la Dotation Globale de Fonctionnement d'un montant de 1000,00€, de l'équilibre de notre budget qui doit rester

offensif et responsable, adoption d'une variation modérée de trois des 4 taxes locales pour compenser en partie ces pertes et garder une capacité d'investissement.

- ⇒ 5,92% pour la taxe d'habitation
⇒ 6,88% pour le foncier
⇒ 7,67% pour le taux relais de la cotisation Foncière des Entreprises
⇒ Le foncier non bâti n'est pas modifié 40,91%

ADOPTION BUDGET PRIMITIF COMMUNAL 2010

Pour l'exercice 2010 la Balance Générale s'établit comme suit :

Table with 3 columns: SECTIONS, RECETTES, DEPENSES. Rows include INVESTISSEMENT, FONCTIONNEMENT, and TOTAUX.

Section de fonctionnement

Recettes prévisionnelles 2010 en baisse par rapport à 2009 pour 2 raisons : perte de 1 000€ pour la dotation Globale de Fonctionnement (moins de résidences secondaires), perte de 17 039€ pour la taxe additionnelle aux droits de mutation (baisse des ventes immobilières).

Table with 3 columns: SECTIONS, RECETTES, DEPENSES. Rows include INVESTISSEMENT and EXPLOITATION.

Montants des dotations de l'Etat attribuées pour 2010 de 167 333€ pour la dotation globale de fonctionnement et de 10 363€ pour la dotation de solidarité rurale.

Montants des dépenses budgétées pour l'année 2010 identiques à ceux votées en 2009 sauf pour quelques articles où des hausses de crédits ont été prévues : entretien et réparation voies et réseaux (suite aux intempéries de cet hiver), honoraires d'un cabinet pour l'urbanisme, fêtes et cérémonies (concert de poche), charges diverses de gestion courante (coût de l'utilisation de la piscine à Ponthierry pour les enfants de l'école élémentaire)

Section d'Investissement

Les investissements prévus en 2010 regroupent les restes à réaliser 2009 (acquisition du presbytère) ainsi que des inscriptions nouvelles pour 2010 :

Commune : achat de terrains (classés en Espaces Naturels Sensibles, terrain destiné à la construction de la maison d'aide à la personne, extension de l'école et terrains faisant l'objet d'une DPU), aménagement de la Mairie (accessibilité aux personnes à mobilité réduite), enfouissement de containers à verres, remplacement de certains extincteurs, travaux de voirie, aménagements du bureau de poste.

Ecoles : équipement de notre école élémentaire en classes numériques interactives.

Services techniques : remplacement de matériel suite au vol de 2007, acquisition d'une nouvelle tondeuse.

ADOPTION DU BUDGET PRIMITIF ASSAINISSEMENT 2010

Pour l'exercice 2010 la Balance Générale s'établit comme suit :

Très peu de mouvements enregistrés sur ce budget : la mise en place de l'affermage permet une exploitation optimisée de la station d'épuration, les emprunts sont remboursés à l'exception du dernier contracté à taux 0.

ADHESION AU GROUPEMENT DE COMMANDES POUR LA DEMATERIALISATION DES PROCEDURES

Un nouveau groupement de commandes doit être mis en place pour des marchés de prestations de services suivantes : dématérialisation des procédures de passation des marchés publics et télétransmission des actes soumis au contrôle de légalité.

Le groupement de commandes évite à chaque collectivité de lancer une consultation individuelle et d'obtenir des tarifs préférentiels.

Depuis le 1er janvier 2010, les obligations en matière de dématérialisation ont été accentuées et elles le seront à nouveau à compter du 1er janvier 2012 : il ne sera plus possible de refuser aux candidats de transmettre leurs plis par voie dématérialisée pour les marchés d'un montant supérieur à 90 000€ HT. Décision d'adhérer au groupement de commandes de la Grande Couronne de la Région Ile de France et de la Région Centre pour la période 2011-2014. Les dépenses inhérentes à la mise en œuvre du groupement et de ces procédures sont de 124€ la première année puis de 59€ les années suivantes.

QUESTIONS DIVERSES

- Confirmation de l'ouverture l'agence postale communale prévue le 1er juin 2010. Le bureau de poste sera fermé du 25 mai au 31 mai inclus.
• Une réunion au « Gros Chêne » pour essayer de trouver une parade efficace aux répétitions de dépôts sauvages à cet endroit.
• Accord pour la signature du compromis des consorts Gervais pour le terrain sous DPU, situé en zone UH.

Séance du 22 juin 2010

ADHESION AU PARC NATUREL DU GATINAIS FRANÇAIS

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- approuve le projet de charte révisée du Parc naturel régional du Gâtinais français et s'engage à la mettre en œuvre et la respecter
- approuve le projet de statuts modifiés du Syndicat mixte d'aménagement et de Gestion du Parc naturel régional du Gâtinais français
- décide d'adhérer au Syndicat mixte d'aménagement et de gestion du Parc naturel du Gâtinais français selon les nouveaux statuts modifiés

APPROBATION DE L'ADHESION DE 4 NOUVELLES COMMUNES AU SIROM DE LA REGION DE MILLY LA FORET ET DU TRANSFERT DE L'ADRESSE DE SON SIEGE SOCIAL

Adhésion effective au 1er janvier 2011 des communes de Videlles, Courances,

Mondeville et Boutigny sur Essonne au SIROM suite à la dissolution programmée au 31 décembre 2010 du SIRCOM. Le siège social du SIROM est transféré de Maisse vers Moigny sur École dans les locaux de la Mairie.

ADHESION AU CNAS

Mise en place d'une Action Sociale en faveur du personnel de notre collectivité en adhérant au CNAS à compter du 1er septembre 2010 (loi du 19 février 2007).

VACATIONS FUNERAIRES

Les vacations funéraires s'effectuent en présence du garde champêtre ou d'un agent de police municipale délégué par le maire, dans les conditions prévues par les textes en vigueur, pour un montant de 25 euros.

FRAIS D'ECOLAGE 2010/2011

Augmentation de 5% les frais d'écologie relatifs à un enfant d'une commune voisine scolarisé à l'école maternelle et à l'école élémentaire de Soisy sur Ecole. La taxe d'écologie est fixée comme suit :

- 580 € / année scolaire / enfant, en maternelle,
- 460 € pour un 2ème enfant (frère - sœur), en maternelle,
- 373 €/ année scolaire / enfant, en élémentaire

Pas de perception de taxe d'écologie pour :

- les enfants gardés par des grands parents habitant Soisy-sur-Ecole, avec l'obligation de demander l'accord à la commune de résidence
- les enfants du personnel enseignant habitant des communes extérieures, avec la même obligation
Et ce, dans la limite des places disponibles, étant entendu que sont admissibles en priorité les enfants de la Commune dont les parents (père et mère) sont inscrits sur les rôles des impôts de la Commune.

UTILISATION DE LA PISCINE MUNICIPALE DE SAINT FARGEAU PONTIERRY

En attendant la construction d'une piscine par la communauté de communes de la Vallée de l'Ecole, la mairie de Saint Fargeau Ponthierry accepte d'accueillir une classe de l'école élémentaire à la piscine municipale. Convention avec la Mairie de Saint Far-

geau Ponthierry pour l'utilisation de leur piscine municipale, par les élèves de l'école élémentaire pour l'année scolaire 2010/2011 : forfait de 92.35 euros la séance jusqu'au 31 décembre 2010. Le prix forfaitaire à partir du 1er janvier 2011 nous sera communiqué courant décembre 2010.

MODIFICATION DES DELEGUES AU SIEGIF

Suite du décès du président du SIEGIF, Monsieur GAUTHIER et à la démission du bureau, il convient donc de réélire les délégués au SIEGIF.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, élit les délégués suivants au SIEGIF :

SIEGIF (Electricité) à l'unanimité :

Titulaires : Mme Cécile GUYOT
M. Claude ALARD

Suppléants : M. Daniel BOMBAUD
M. Bernard MARMIER

DEMARCHE DE PREVENTION DES RISQUES PROFESSIONNELS ET CREATION DE LA FONCTION D'AGENT CHARGE DE LA MISE EN ŒUVRE DES REGLES D'HYGIENE ET DE SECURITE (ACMO)

Engagement de la collectivité de SOISY SUR ECOLE dans une démarche structurée de prévention des risques professionnels, matérialisée par un programme annuel de prévention (ce programme indiquera les actions prioritaires de prévention prévues pour l'année) Création la fonction d'ACMO au sein des services de la collectivité.

SIGNATURE DU DEVIS POUR ENFOUISSEMENT DES CONTAINERS

Après consultation, le 12 avril 2010, la société T.P.S a été retenue pour effectuer l'enfouissement de 2 containers à verres. Le devis se décompose de la façon suivante :

Fourniture de 2 containers et transport : 13 706.00€ H.T.

Terrassement et pose : 2 684.30€ H.T.

Soit un total de : 16 390.30€ H.T.

Les containers (4m³) seront situés sur la Place de la Gare et les containers situés Route de Saint Germain seront enlevés.

31





**QUESTIONS DIVERSES**

La destination du terrain appartenant aux consorts Gervais et qui a été acheté par la commune pour une valeur de 23 000 €, sera un bassin de rétention ou un ouvrage pour capter les eaux de pluie Rue de la Ferté Alais

Nombre de bénéficiaires de l'Allocation Personnalisée d'Autonomie : 30

La fête des écoles maternelle et élémentaire : vendredi 25 juin 2010

Le vide grenier : dimanche 19 septembre 2010 avec une exposition de vieilles voitures

**Séance du 14 octobre 2010**

**DECISION MODIFICATIVE N°1 – BUDGET COMMUNAL**

Les dépenses totales pour le projet « Ecole Numérique Rurale » ont dépassées le montant budgétisé le 12 avril 2010 : complément d'équipement de chaque classe de l'école élémentaire par un ordinateur portable et d'une ardoise électronique, sécurisation des classes. Le budget total du projet « école numérique rurale » représente 32 328.04€ TTC et 20 298.63€ TTC pour le système d'alarme.

**DELEGATION DU DROIT DE PREEMPTION URBAIN A L'ETABLISSEMENT PUBLIC FONCIER D'ILE DE FRANCE (EPFIF) DANS LE CADRE DE LA CONVENTION FONCIERE**

La convention d'intervention foncière entre l'Etablissement Public Foncier d'Ile de France et la commune contribuera à la réalisation des objectifs communaux de production de logements et d'accompagnement du développement économique. Cette convention définit des périmètres de site dit de maîtrise foncière où l'EPFIF procédera aux acquisitions et évictions soit par négociation amiable, soit par délégation du droit de préemption urbain de la commune sur le site dit de maîtrise foncière suivant, le Bois Net.

**RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT EXERCICE 2009**

Le service d'assainissement est organisé par la commune. La population desservie est de 1377 habitants. La société Véolia a en 2009 la responsabilité du fonctionnement des ouvrages, de leur entretien et la permanence des services. La commune garde la maîtrise des investissements et la propriété des ouvrages.

Le réseau est composé de 8 kms de collecteurs et 3 postes de refoulement. Les eaux usées sont traitées à la station d'épuration de Soisy sur Ecole capable de traiter la pollution de 2000 habitants. Le rejet de l'eau traitée se fait dans la rivière Ecole.

Le prix du service comprend une partie fixe (abonnement) et un prix au m3 consommé. Au total, un abonné domestique consommant 120 m3 paiera 232.29€ (sur la base du tarif du 1er janvier 2010, toutes taxes comprises), soit en moyenne 1.94€/m.

**TARIFICATION DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF – USAGE DE PUIXS OU AUTRES SOURCES QUE LE RESEAU**

Les personnes s'alimentant à une source ne relevant pas d'un service public et générant un rejet d'eaux usées au service d'assainissement collectif, devront faire l'objet d'une déclaration en mairie. La redevance d'assainissement applicable sera calculée soit par mesure directe, soit sur la base de critères permettant d'évaluer le volume d'eau prélevé et prenant en compte notamment la surface de l'habitation et du terrain, le nombre d'habitants et la durée du séjour.

**MARCHE « ETUDE POUR LA REALISATION DU SCHEMA DIRECTEUR D'ASSAINISSEMENT**

Attribution du marché pour l'étude à la réalisation du schéma directeur d'assainissement à la société IRH située 56 rue de Picardie à Olivet (45) pour un montant de 52 620.00€ HT. Le conseil général et l'agence de l'eau prennent en charge 80% de ce montant par le versement de subventions.

**MARCHE « SYSTEME DE SECURITE POUR LES GROUPES SCOLAIRES ET MAIRIE »**

Attribution du marché pour le système de sécurité pour les groupes scolaires et la mairie à la société Médiaveil située 80 avenue du Général de Gaulle à Viry Chatillon (91) pour un montant de 16 972.10€ HT.

**CREATION DE TROIS POSTES D'AGENTS RECENSEURS**

Création de trois emplois non titulaires d'agents recenseurs pour la prochaine période de recensement fixée du 20 janvier 2011 au 19 février 2011 inclus.

**DESIGNATION D'UN COORDONATEUR DE L'ENQUETE DE RECENSEMENT DE LA POPULATION**

Décision de désigner un coordonnateur d'enquête (un agent de la commune) chargé de la préparation et de réalisation des enquêtes de recensement.

**QUESTIONS DIVERSES**

- 2 documentations consultables en mairie : projet de métro en rocade et réseau de transport public du Grand Paris
- Passage à la télévision numérique effectif en mars 2011
- Etudes en cours sur le territoire du Canton pour améliorer le réseau Internet
- Les travaux pour l'enfouissement des containers à verre, place de la gare, devraient commencer fin octobre.
- L'étude pour la piscine intercommunale est toujours d'actualité, elle est portée par la communauté de communes de la Vallée de l'Ecole avec l'objectif d'associer le plus grand nombre de communes limitrophes à ce projet.

Cécile Guyot et Sylvie Chappot  
nov. 2010

**Le Verger des Challoys**

Jacqueline LEGRAND Producteur

Chemin pavé de Milly-la-Forêt  
BEAUVAIS - RD 948  
91750 - CHAMPUCUEIL

Tél. : 01 64 98 01 96  
Fax : 01 64 98 50 82

*Le Verger à votre service*

Sur le marché de Corbell-Essomes le mardi, vendredi et dimanche

Sur le marché de Milly-la-Forêt le jeudi après midi

Au verger  
Tous les jours sauf mardi

L'hiver de 10 h à 12h et de 15h à 18h30  
l'été de 10h à 12h00 et de 16h à 19h

**Cueillette en libre-service de pommes de fin août à fin octobre**

Renseignez-vous au magasin

Nous produisons au Verger des Fruits et Légumes issus de la culture raisonnée.

Pour faire paraître votre publicité dans ce bulletin prendre contact avec la Mairie de Soisy-sur-Ecole  
01 64 98 00 01

**TAXI de Soisy-sur-École**  
Bruno RAVAUD  
**06 81 26 60 26**

**Tous transports - Toutes destinations - Transports de malades assis**

482 611 183 RM 910 / Agrt SS : 91 2 55525 7

**Pour un meilleur service pensez à réserver**

**RAVAUDBRN@wanadoo.fr**

**ENTREPRISE TOUS CORPS D'ETAT**

**MM. COLAVOLPE**

18 bis, rue des Fourneaux 91840 SOISY-SUR-ECOLE  
SIREN AU CAPITAL DE 50 000 F - SIRET 380 879 999 00015 - RM 91 - APE 4544

**ALPHABALE MIROITERIE**

VERANDA MENUISERIE ALUMINIUM ET PVC  
MIROITERIE VITRERIE REMPLACEMENT DE CASSE  
AGENCEMENT DE MAGASINS VOLETS ROLLANTS  
RESEAUX METALLIQUES STORES DECORATIF

**JEAN-PIERRE CHEVIN**

ALPHABALE chemin de la Garrière 91840 Soisy sur Ecole. Tél : 01 64 98 41 51 Fax : 01 64 98 09 61 alphabale@wanadoo.fr  
SIREN au capital de 7025 € APE 4544 Siret 442 999 000 00016

**Netto**

**Hard Discount Alimentaire**

**UN BESOIN = UN PRODUIT DONC MOINS DE TENTATIONS**

**OUVERTURE**  
Lundi à samedi de 9 h à 12 h 30 et de 14 h à 19 h.  
Fermé le dimanche

Z.A. du Chenêt (entre Milly et Maisse)  
**91490 MILLY-LA-FORÊT } 01 64 98 48 48**

**BARTHEL**

**ETUDE - CONSEIL  
RÉALISATION - ENTRETIEN**

**Entreprise TOUT VOTRE JARDIN**

37, Grande Rue - 91840 Soisy-sur-Ecole  
**Tél. 01 64 98 40 82**  
**Portable : 06 60 27 84 54**







# Travaux Publics de Soisy

Pour vos travaux de collectivités et particuliers de :

Terrassements, Voiries, Assainissement.

Location de matériel

36, rue de La Ferté Alais - 91840 Soisy-sur-Ecole

Tél. 01 64 98 03 83

e-mail : [tpsoisy@wanadoo.fr](mailto:tpsoisy@wanadoo.fr)

## Verrerie d'Art de Soisy-sur-Ecole



Boules  
d'escalier  
Mangeoires  
pour les  
oiseaux  
Bijoux irisés  
chaînes argent  
Et nombreuses  
créations dans  
nos collections

Visite libre

Le Moulin des Noues - BP2  
91840 Soisy-sur-Ecole  
Tél. 01 64 98 00 03

Nouveau site  
internet :

[www.verrerie-soisy.fr](http://www.verrerie-soisy.fr)



Les Mousquetaires

Lundi

14 h 30 - 19 h 30

**OUVERTURE  
SANS INTERRUPTION**

Mardi au samedi  
8 h 30 - 19 h 30

Dimanche

9 h - 12 h 30

**ONCY-SUR-ÉCOLE  
MILLY-LA-FORÊT**

**TOUS UNIS CONTRE  
LA VIE CHÈRE**

### NOUVEAUX SERVICES

VIDÉO  
CLUB



DISTRI-  
BUTEUR  
DE  
BILLETS

LIVRAISONS\*  
LOCATIONS\*



Grande Rue - Direction Malesherbes

Tél. 01 64 98 73 32  
ouvert le dimanche matin

